

LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés? - Oui
Sont-ils appliqués? - Non!

Révue tri-mensuelle paraissant le 10, le 20 et le 30

ABONNEMENTS D'UN AN

France	25.00
Pour les Ligeurs	20.00
Etranger	30.00
Pour les Ligeurs	25.00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

27, Rue Jean-Dolent, PARIS XIV^e
TÉL. Gobelins 25-32

Directeur : Emile KAHN

PRIX DU NUMÉRO : 1 fr.

Adresse Télégraphique :
DROITHOM-PARIS
Chèques postaux :
c/c 218.25, PARIS

SOMMAIRE

UN MEETING DE LA LIGUE

L'ALLEMAGNE ET LA FRANCE

HITLER-SCHLEICHER-HINDENBURG

Hellmut von GERLACH

La Ligue des Mères et des éducatrices pour la Paix

A. EIDENSCHENK-FATIN

UNE AFFAIRE DREYFUS AUX ÉTATS-UNIS

OÙ EN EST L'AFFAIRE MOONEY-BILLINGS

Magdeleine PAZ

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Faites tous vos envois urgents par
COLIS EXPRESS

Transport par trains express ou rapides, livraison en gare ou à domicile, même le dimanche.

Exemple : colis de 10 kilos de Paris (remis 30 minutes avant le départ du train) :

Gare St-Lazare (cour du Havre), guichet d'enregistrement des bagages : à Caen, 4 heures, 13 francs ; à Rouen, 2 h. 30, 13 francs.

Gare Montparnasse, guichet d'enregistrement des bagages : à Brest, 8 heures, 21 francs ; à Nîort, 7 heures, 16 fr.

Livraison à domicile par porteur spécial dans les deux heures suivant l'arrivée.

Pour tous renseignements complémentaires, adressez-vous aux gares du Réseau.

Liqueurs ! UN VRAI TAILLEUR...

l'exécutant que le beau vêtement SUR MESURE

AUX PRIX LES PLUS MODÉRÉS

LÉON, r. Bergère, 35 - Paris (9^e) Téléphone : 77-09

vous accordera désormais une remise spéciale de 10% sur tous ses prix marqués et... à titre spécial, pourra exécuter à façon.

(Messieurs et Dames) 500 et 550 fr. SUR MESURES

Province et Colonies envoyer mesures précises

SOUSCRIPTION POUR C. LANGLOIS

Sixième liste

Olivier, à Paris-13 ^e	10 »
Guibert, à Paris-13 ^e	10 »
Pont-de-Vaux (Sections de)	20 »
Bonny-sur-Loire (Section de)	50 »
Roulland, à Marcey	5 »
Marseille-en-Beauvaisis (Section de)	5 »
Duflos, à Forges-les-Eaux	10 »
Thuvenet, à Rouvray-Catillon	5 »
Hannier, à Serqueux	5 »
Duval, à Forges-les-Eaux	10 »
Le Moine, à Forges-les-Eaux	10 »
Caron, à Forges-les-Eaux	5 »
Paumelle, à Forges-les-Eaux	5 »
Duboc, à Roucherolles-en-Bray	3 »
Gouyer, à Saumont-la-Poterie	5 »
Labergère, à Sommersy	10 »
Canet, à La Ferté-Saint-Samson	10 »
Beaurain, à La Bellière	10 »
Colin, à Le Fossé	5 »
Bertin, à Forges-les-Eaux	5 »
Digeon A., à Forges-les-Eaux	3 »
Dumoulin, à Forges-les-Eaux	3 »
Borderon, à Forges-les-Eaux	5 »
Valadou, à Forges-les-Eaux	2 »
Bourquin, à Sainte-Geneviève	5 »
Leduc, à Sommersy	5 »
Sorel, à Sommersy	5 »
Quimbel, à Sommersy	5 »
Leblond, à Forges-les-Eaux	5 »
Peyrache, à Forges-les-Eaux	10 »
Depache, à Forges-les-Eaux	5 »
Hachet, à Serqueux	4 »
Delabos, à Serqueux	5 »
Leduc, à Forges-les-Eaux	10 »
Dirr, à Saint-Denis	5 »
Demange, à Saint-Denis	5 »
Mamert, à Saint-Denis	5 »
Merrier, à Saint-Denis	5 »
Vire, à Saint-Denis	5 »
Courbet, à Saint-Denis	5 »
Martial, à Saint-Denis	5 »
Gavory, à Saint-Denis	5 »
Dh, à Saint-Denis	5 »
Blanchard, à Saint-Denis	3 »
Morin, à Paris	5 »
Ardouin, à Juvisy	5 »
Prugnot, à Amiens	10 »
Chateaucillaing (Section de)	20 »
Pierrefitte (Section de)	20 »
Montignac (Section de)	40 »
Alpes-Maritimes (Fédération des)	100 »
Le Tell (Section de)	25 »
Le Chesnay (Section de)	50 »
Saint-Claude (Section de)	50 »

Rhul, à Vincennes	10 »
Pécy (Section de)	22 »
Le Creusot (Section de)	224 »
Ainay-le-Château (Section de)	25 »
Chavignon (Section de)	20 »
Le Buisson (Section de)	50 »
Néré (Section de)	68 »
Saint-Eloy-les-Mines (Section de)	62 »
Pouilly-sur-Charlieu (Section de)	25 »
Provins (Section de)	65 »
Basses-Alpes (Fédération des)	218 70
Marcilly-en-Villette	25 »
Cinq ligueurs de Miannay	5 »
Châteaudun (Section de)	50 »
Mlle Brunel, à Marseille	5 »
Cannes, à Marseille	5 »
Laroque, à Marseille	2 50
Giraud Marius, à Marseille	2 50
Philip, à Marseille	5 »
Soulage, à Loriol	5 »
Moré, à Fontainebleau	2 50
Meaux (Section de)	65 »
Saint-Symphorien (Section de)	25 »
Valence (Section de)	50 »
Bar-sur-Seine (Section de)	160 »
Un sociétaire de la Section de Savonniers	30 »
Navarre, à Fontainebleau	10 »
Nguyen Dong Trach, à Hanoi	25 »
Truffard, à Aumale	10 »
La Montagne (Section de)	50 »
M. et Mme Gicquel, à Villennes-sur-Seine	10 »
Cher (Fédération du)	50 »
Cléry-Saint-André (Section de)	70 »
Mallet, à Lafelle	50 »
Adriaenssens, à Pierrefitte	10 »
Lulubie, à Estipouy	150 »
Jarnac (Section de)	5 »
La Croix-Saint-Leu (Eure) (Section de)	51 50
Comfons (Section de)	10 »
Pesmes (Section de)	30 »
Ligueurs et non ligueurs de Pesmes	50 »
Cour Chevigny (Section de)	26 30
Rodez (Section de)	50 »
Noisy-le-Sec (Section de)	100 »
Mouchard (Section de)	50 »
Simon, à Marseille	3 »
Bertin, à Marseille	5 »
Aire-sur-Adour (Section de)	100 »
Delaury, à Paris-11 ^e	10 »
Lanzenberg, à Paris-11 ^e	8 »
Casablanca (Section de)	187 75
Le Perreux (Section de)	10 »
Mauduit, à Savannaklet	50 »
Buriez Onésime, à Annezin	10 »
Jarnac (Section de)	500 »
Paris-11 ^e (Section de)	24 »
Total de la 6 ^e liste	3.598 75
Total des listes précédentes	7.007 65
Total général	10.606 70



TARIF DE PUBLICITÉ

RECLAME. — Prix de la ligne : 4 fr. (55 lettres, signes et espaces par ligne de 7). Colonne de 8 centimètres de largeur, 92 lignes à la colonne.

TARIF DEGRESSIF. — Par contrat annuel de : 250 lignes, 5 % en moins, soit 3 fr. 80 la ligne. 500 lignes, 15 % en moins, soit 3 fr. 40 la ligne. 1.000 lignes, 35 % en moins, soit 2 fr. 60 la ligne.

S'adresser à notre collègue Jules Dupont, 14, rue du Delta, Paris (9^e). Trudaine 19-19.

L
La
Ligue
sous l
vice-p
Le
Basch
audite
la Lig
avoir
mand
me a
l'Allen
gne, u
nonce
de rep
M
Je s
de par
Si j'av
en Fra
du par
esté eff
presqu
croyait
Au
aux av
juillet
le pou
sur Be
Rome.
S'il
stus pe
de mèn
ce mor
ment,
temps
manqu
Hite
il n'ai
quand
Dieu, q
(1) D
a chang
Schleich
de coal
les ausp
fectoral
blement
absolue
peu prof

LIBRES OPINIONS

UN MEETING DE LA LIGUE

L'ALLEMAGNE ET LA FRANCE

HITLER — SCHLEICHER — HINDENBURG

Par Hellmut von GERLACH

La Conférence que l'on va lire a été donnée à la Ligue des Droits de l'Homme, le 24 janvier 1933, sous la présidence de M. A.-Ferdinand HÉROLD, vice-président de la Ligue.

Le président, après avoir excusé MM. Victor Basch et Henri Guernut, empêchés, présente aux auditeurs M. Hellmut von Gerlach, fondateur de la Ligue des Droits de l'Homme allemande. Après avoir rappelé le succès récent de la Ligue allemande dans l'affaire Bullerjahn et salué les hommes de courage qui travaillent à faire connaître l'Allemagne en France et la France en Allemagne, il donne la parole à M. DE GERLACH qui prononce alors le discours que nous sommes heureux de reproduire in-extenso.

Mesdames, Messieurs, Chers camarades, (1)

Je suis bien content de n'avoir pas été obligé de parler devant vous il y a six mois à peu près. Si j'avais eu à faire une conférence en ce temps-là en France, je n'aurais guère su quoi dire ; j'aurais dû parler avec un tel pessimisme que vous eussiez été effrayés. Il y eut un certain moment où, dans presque tous les pays et même en Allemagne, on croyait que le fascisme de Hitler serait victorieux.

Au moment de l'éclatante victoire hitlérienne aux avant-dernières élections au Reichstag, le 31 juillet 1932, il semblait qu'Hitler pouvait espérer le pouvoir s'il avait entrepris la fameuse marche sur Berlin, en singeant la marche de Mussolini à Rome.

S'il avait fait cela, que serait-il arrivé ? Je ne suis pas du tout sûr qu'il aurait réussi, mais tout de même il y avait une certaine chance pour lui à ce moment-là. Il a manqué son heure, heureusement, il a manqué l'occasion comme dans les temps anciens, par exemple, le général Boulanger a manqué son heure.

Hitler n'a pas entrepris la marche sur Berlin, car il n'aime pas le risque. C'est un grand orateur ; quand on entend ses discours on dit : « Ah ! mon Dieu, quel héros ! », mais quand il s'agit de risquer

(1) Depuis ma conférence, la situation en Allemagne a changé de fond en comble. Hindenburg a lâché von Schleicher et s'est réconcilié avec Hitler. Un ministère de coalition nationaliste avec Hitler a été formé sous les auspices de Hindenburg. De la sorte, les chances électorales de Hitler ont augmenté. Il gagnera probablement sur le dos de Hugenberg. Mais une majorité absolue de la coalition gouvernementale semble très peu probable. — H. v. G.

peut-être la vie, il agit à peu près comme Guillaume II.

Il n'a pas marché sur Berlin et, depuis, son parti est au déclin. Il est encore très puissant, mais vous savez qu'aux dernières élections au Reichstag, le 6 novembre 1932, son parti a perdu deux millions de voix. Du 31 juillet au 6 novembre, deux millions de voix en moins, c'est assez joli, n'est-ce pas ?

Depuis cette défaite partielle en novembre, beaucoup de gens qui croyaient à une victoire sûre et certaine d'Hitler en doutent et abandonnent le parti. Les financiers du parti, surtout, ont perdu leur confiance en une victoire sûre d'Hitler. Son parti qui s'appelait « national-socialiste » — socialiste, vous comprenez bien, n'est-ce pas ? — était tout de même subventionné par la grosse industrie en Westphalie. Les industriels se disaient : « A la bonne heure, le mot socialiste est bien fait pour leurrer les ouvriers. Regardons cet homme comme le meilleur instrument propre à désagréger le mouvement des syndicats ouvriers. » Et ils donnaient des millions et des millions.

Or, qu'ont-ils vu, le 6 novembre ?

Le front dit « marxiste » chez nous, c'est-à-dire les deux partis communiste et socialiste, n'a pas perdu de voix, mais les partis bourgeois du milieu étaient écrasés. C'étaient les partis auxquels appartenaient ces industriels. Alors, ils avaient subventionné Hitler pour ruiner leur propre parti ? « Ce n'est pas la peine de dépenser des millions et des millions pour ruiner notre parti et ne pas diminuer la force marxiste. »

A quelques exceptions près — il y a le fameux Thyssen qui subventionne toujours Hitler — ces subventions ont cessé et alors, très peu de temps après le 6 novembre, deux semaines avant Noël, on pouvait voir dans les rues de Berlin un spectacle très curieux. A tous les coins de rues, il y avait des hitlériens, avec des tirelions dans les mains, les secouant pour demander l'aumône pour leur parti. Le dimanche avant Noël, on les a comptés : il y avait 2.000 mendiants hitlériens. C'est un joli nombre, n'est-ce pas ? peu fait pour augmenter le crédit du parti.

Il y a beaucoup de mécontentement, il y a un commencement de décomposition dans le parti

*Les articles insérés sous la rubrique « Libres Opinions » sont publiés sous la seule responsabilité de leurs auteurs. — N. D. L. R.

hitlérien. Un homme très connu en Allemagne, Gregor Strasser, et d'autres députés au Reichstag ont déjà déserté le parti. Hitler a maintenant une telle peur d'une nouvelle élection que son parti fait tout pour éviter cette élection. Tous les jours, dans votre presse et dans la nôtre, on lit des nouvelles, mais qui se contredisent très souvent : « Le Reichstag se réunira telle et telle date. » — « Non, il est ajourné de nouveau. » — « Non, on va le réunir plus tôt. » Comme cela, on ne sait pas ce qui arrivera. Pourquoi ? Voyez la situation d'Hitler et de son parti : officiellement, il fait de l'opposition au Gouvernement Schleicher ; officieusement, il désire que le Gouvernement Schleicher reste encore assez longtemps au pouvoir ; car, s'il fallait voter, si le Reichstag se réunissait, les communistes et les socialistes demanderaient un vote de méfiance.

Aors, que ferait le parti national-socialiste ? De son vote dépend le sort du vote de méfiance. S'il vote pour la méfiance, alors Schleicher a pleins pouvoirs d'Hindenburg pour dissoudre le Reichstag. Nouvelles élections. S'il y a de nouvelles élections, Hitler perdra de nouveau au moins deux millions de voix. Je ne suis pas prophète ; mais si je dis cela, c'est que je crois, en toute objectivité, connaître la situation politique en Allemagne.

C'est pénible d'avoir en vue une telle perte et Hitler se dit qu'il faut ajourner autant que possible ces élections.

Mais si le Reichstag se rassemblait et si le parti s'abstenait de voter, même contre le vote de méfiance, les adhérents radicaux extrémistes du parti diraient : « Mon Dieu, qu'est-il arrivé ? C'est en quelque sorte un vote de confiance pour ce cabinet réactionnaire anti-socialiste. » N'osant pas cela non plus, il évite la décision. Cela explique les nouvelles confuses et contradictoires.

Hitler a perdu beaucoup ; mais il a encore beaucoup d'influence. Il ne faut pas dire que le parti fasciste n'existe plus chez nous, mais il est au déclin. Il a perdu ce qu'il y a de pire à perdre pour un parti qui aspire à la dictature, il a perdu beaucoup de crédit dans la masse des électeurs. Il perd d'une élection à l'autre des millions de voix. Il n'y aura pas possibilité d'un régime fasciste dictatorial chez nous.

Il y a encore la possibilité d'une participation des « national-socialistes » au Gouvernement. Schleicher aimerait beaucoup gagner le parti national-socialiste, parce qu'il se dit : « Rien n'usera plus vite le parti que la responsabilité dans le pouvoir. »

Il n'est pas bête, ce général Schleicher. Il se dit : « Il faut pour ainsi dire embrigader les « national-socialistes » dans les rangs du gouvernement. Alors, vous verrez, vous qui avez nommé les députés « national-socialistes », que ce ne sont pas des surhommes, des super-hommes, ce sont des mortels comme tous les autres. »

Malheureusement, dans le peuple allemand, il y a beaucoup de gens qui ont une inclination vers le romantisme, vers le mysticisme, et Hitler s'est posé en prophète. Il a dit, se basant sur l'état

économique et financier, sur le chômage (6 millions d'Allemands) : « Moi, je possède le remède pour sauver le peuple allemand de toute cette misère, pour le conduire au Troisième Empire. Le Troisième Empire, c'est le paradis sur la terre. » Si quelquefois on lui posait des questions indiscretes, il ne répondait point ; mais, dans sa presse, on disait : « Vous voulez savoir de quelle manière Hitler peut sauver le peuple allemand ? Il ne trahira jamais son secret, il a son plan ; ce plan est bien gardé ; il se trouve dans son coffre-fort ; mais il ne veut pas le dévoiler, car d'autres personnes pourraient venir et le lui voler. C'est ce qu'il ne veut pas, lui seul veut le réaliser. »

Avec ces promesses, malheureusement, il a su leurrer des millions et des millions d'électeurs, mais à la longue ces électeurs se disent : « Mon Dieu ! n'est-ce pas vraiment trop cruel d'avoir entre les mains le moyen de sauver ce pauvre peuple et de dire : « Moi seul, je veux avoir le monopole de le sauver. Je ne permets pas aux autres de le faire. Je garde mon secret pour moi. »

S'il y avait quelque participation, si quelques « national-socialistes » étaient admis au Gouvernement, je vous prie de ne pas vous effrayer ; cela ne voudrait pas dire : triomphe du fascisme, au contraire, ce serait probablement la fin du mouvement fasciste chez nous.

Ainsi, je ne crois pas qu'Hitler soit encore un grand danger pour le peuple allemand et pour la politique extérieure de l'Allemagne.

Je dois dire la même chose quant à un mouvement en Allemagne qui est, à mon avis, surestimé surtout en France. Je veux parler du mouvement monarchiste en Allemagne.

Quand j'arrivai en Charente-Inférieure pour mes conférences, le premier journal que je vis, c'est la *Petite Gironde* avec un article : « Impressions berlinoises », qu'un correspondant de Berlin envoyait à ce journal. Cette lettre de Berlin portait ce titre : « Vers une restauration monarchique rapide ». Je me disais : « Mon Dieu ! qu'est-il donc arrivé ? Il y a seulement cinq jours que je suis loin de Berlin, j'apprends en France, en Charente-Inférieure, que les Hohenzollern sont aux portes de Berlin, pour ainsi dire. »

En lisant l'article, je me disais encore : « Est-il possible qu'on puisse envoyer des lettres pareilles d'une capitale à une autre ? Car le public français est absolument induit en erreur. Ces gens ne peuvent pas savoir ce qui se passe exactement en Allemagne. » Mais je pensais : « Ce Français qui est à Berlin n'est pas au courant ; il est seulement au courant des bruits qui circulent dans les milieux monarchistes. Car il y a encore des milieux monarchistes en Allemagne, oui, Mesdames et Messieurs. »

Quand je me promenais hier sur les grands boulevards, je trouvais dans les kiosques une grande revue qui s'appelle : *La Monarchie Française*. Est-ce qu'il faut en déduire qu'il y a un mouvement monarchiste en France ?

Quand je parlais à Nancy, on distribuait des

feuilles volantes contre le pacifisme, signées « Camelots du Roy ». Camelots du Roy ? Ce sont de vrais monarchistes.

Mais qu'est-ce que cela veut dire ? Oui, ils existent ; ils se meuvent même beaucoup ; on en parle beaucoup trop, surtout à l'étranger. Mais est-ce qu'il y a un mouvement monarchiste chez vous ? Est-ce que votre République est menacée ? Quand on connaît la France, on se dit : « C'est absurde d'y penser ». Chez nous, c'est un peu différent. Vous êtes en République depuis longtemps, nous depuis 1918. Il y a des milieux monarchistes chez nous. Mais la monarchie a été discréditée par l'attitude des Hohenzollern en 1918. La manière dont se sont comportés le Kaiser et son fils aîné a, pour ainsi dire, à tout jamais interdit les chances d'une restauration.

Un seul fait : quelques jours avant la débâcle définitive, un général pria l'Empereur de se rendre une fois au moins dans les tranchées. Le Kaiser lui répondit : « Ah ! j'aimerais bien y aller, mais le chemin est trop dangereux, je pourrais me casser la jambe. »

C'est possible, n'est-ce pas ? d'autres gens se sont cassé tout autre chose. Mais ce prétexte lui suffisait pour ne pas s'y rendre ; il préférait se rendre en Hollande, là il ne risquait pas de se casser la jambe ! Lui et son fils aîné avaient toujours posé en héros et ils se comportaient, au moment critique, comme de simples mortels, non en héros, mais en gens qui aiment leur vie avant tout. C'est pour cela qu'en Allemagne, à mon avis, il n'y a aucune chance d'une restauration monarchique.

Pourtant, à un certain moment, en novembre et décembre, il y avait des gens qui craignaient chez nous que, non pas par la majorité du peuple, mais par une combinaison fortuite, il puisse y avoir la possibilité d'un avènement des Hohenzollern au pouvoir en Allemagne.

Ces gens pensaient à tort : il y a une amitié personnelle entre le général von Schleicher et le Kronprinz. Le général von Schleicher et le Kronprinz ont été « copains » à l'École Militaire ; depuis ce temps, ils se tutoient. Leur amitié est uniquement personnelle. Mais, tout de même, on se disait : D'après la Constitution allemande, en cas de vacance à la présidence, le chancelier serait le remplaçant jusqu'à la nouvelle élection du président du Reich. S'il y avait une vacance en Allemagne, si, par exemple, Hindenburg mourait ou donnait sa démission, il serait à craindre que le général von Schleicher, étant chancelier, ne pense à nommer le Kronprinz, son ami, régent du Reich jusqu'aux nouvelles élections. Mais on ignore si ces nouvelles élections auraient lieu. D'un commun accord, la grande majorité du Reichstag pensait qu'il fallait éviter cette éventualité, très lointaine mais tout de même possible. On a demandé alors un amendement à la Constitution disant qu'en cas de vacance imprévue de la Présidence, le président de la Haute-Cour de Leipzig serait le remplaçant du président du Reich. Le président de la Haute-Cour de Leipzig est le magistrat le plus haut placé en Allemagne. Une majorité de plus des deux

tiers du Reichstag a voté cet amendement. Depuis ce temps, il est statué en Allemagne que ce haut magistrat serait le remplaçant en attendant l'élection du nouveau Président.

A mon avis, personne ne pense en Allemagne à la possibilité que le président de la Haute-Cour puisse abuser de ses pouvoirs temporaires pour donner une chance à une restauration monarchique. C'est fini. Même cette éventualité est écartée maintenant, de sorte que je peux dire en toute confiance que les monarchistes, chez nous, ne peuvent pas avoir un pour cent de chance de voir arriver les Hohenzollern au pouvoir.

Mesdames et Messieurs, c'est à mon avis d'autant plus sûr qu'il n'y a qu'un seul parti en Allemagne qui soit encore, en principe, monarchiste : c'est le parti Hugenberg, le parti des nationaux-allemands. C'est le seul qui soit, d'après son programme, monarchiste, et ce parti Hugenberg ne détient que 50 sièges au Reichstag, c'est-à-dire 1/12°. Il y a donc 11/12° contre la monarchie, 1/12° pour. Car les « national-socialistes » ne sont pas monarchistes, ils sont fascistes et non monarchistes. Il y a quelques princes de Hohenzollern qui servent dans les rangs du parti hitlérien ; on fait beaucoup de réclame pour eux, parce qu'ils font de la réclame pour le parti national-socialiste. Hitler se sert très bien de ces princes pour ses meetings. Alors, on annonce sur des affiches énormes : « Son A. R. le Prince Auguste-Guillaume va prendre la parole. » Cela attire les badauds. Ne vous en étonnez pas. Si, par exemple, on annonçait sur les affiches : « Au Cirque d'Hiver, va prendre la parole, après une exhibition de Grock, son A. R. le Prince Tel et Tel », il y a des milliers de gens qui aimeraient voir une fois les performances d'une Altesse Royale.

Hitler se sert de ces princes, mais jamais de sa vie il n'a pensé à prononcer une seule parole en faveur d'une restauration monarchique. Il sait même que c'est une chose absolument impopulaire en Allemagne. C'est pourquoi il s'abstient.

**

Il faut y penser, il y a autre chose : c'est que le président de la République allemande, le vieux maréchal Hindenburg, tout en étant monarchiste — il l'est, il ne l'a jamais nié — se croit lié à la République allemande parce qu'il a prêté serment sur la Constitution républicaine. C'est un protestant orthodoxe et le serment est pour lui une chose tellement sacrée que jamais il ne renierait son serment. Il a juré sur la Constitution et jamais il ne se prêterait à un coup d'Etat. Mais, quelquefois, on n'est pas tout à fait sûr que la Constitution soit encore absolument en vigueur chez nous ; on pourrait en douter. Il ne s'agit que d'interprétation. Hindenburg, vieux militaire, n'est pas juriste : il doit consulter des juristes et, de l'opinion de ces juristes, dépend l'interprétation de tel ou tel article. Mais les articles qui ont un sens absolument clair sont observés strictement par lui. Par exemple, il y a un article qui dit qu'après la dissolution du Reichstag, au bout de 90 jours, un nouveau

Reichstag doit se rassembler. Alors, cela, c'est clair, même pour un homme qui n'est pas juriste. 90 jours, ça se comprend. Il insiste alors pour que les nouvelles élections aient lieu en temps voulu. Cela, c'est déjà quelque chose de très précieux que nous sachions que jamais il ne reniera la Constitution à cause de son serment et c'est pour cela que ceux qui, peut-être, autrefois comptaient sur lui pour un coup d'Etat en faveur de la monarchie, ont désespéré ; ils ne tiennent plus beaucoup au vieil Hindenburg.

A un autre point de vue, en ce qui concerne la politique intérieure de l'Allemagne, j'ai très souvent à combattre l'attitude de Hindenburg parce qu'il est très conservateur, à un degré qu'un homme moderne ne peut guère comprendre et, depuis un certain temps, il est trop intéressé aux affaires agraires.

Autrefois, il n'était que général, il ne possédait rien, pas la moindre parcelle de terre. Alors, il y a eu, en Prusse orientale, un magnat de la terre, très rusé, M. von Oldenburg-Januschau, vrai hobereau, vieil ami de Hindenburg, qui s'est dit : il faut attacher notre président à la cause agraire, à la cause des magnats de la terre.

Hindenburg avait l'habitude de passer ses vacances en Bavière, à Dietramszell, petit village, et pendant ses vacances il avait l'ambiance des paysans bavares, des gens sans ambition politique. Or, Oldenburg-Januschau avait très rarement l'occasion de voir son vieil ami. Lors du 80^e anniversaire d'Hindenburg, Oldenburg-Januschau, chef des agrariens de la Prusse orientale a eu l'intention de lui offrir un cadeau. Mais il se disait : l'argent doit venir d'autre part, de la grosse industrie — ces gens-là en possèdent assez, n'est-ce pas ? — nous, pauvres agrariens, nous en avons trop peu. Il a fait une collecte auprès de la grosse industrie allemande et a obtenu une somme très ronde. Oldenburg-Januschau a acheté, avec cette somme, un grand domaine dans la Prusse orientale près de son propre domaine et, comme chef d'une délégation, est venu présenter ce cadeau à son ami Hindenburg.

Il est très reconnaissant aux agrariens, aux magnats de la terre, qui lui ont offert ce cadeau. Je ne sais pas si Hindenburg sait que l'argent de l'industrie l'a financé. En tout cas, maintenant, Hindenburg ne passe plus ses vacances chez les paysans de Bavière, mais chez les magnats de la terre en Prusse orientale. C'est une bonne occasion pour ces hobereaux de lui dire combien ils souffrent de la crise et qu'il faut de nouveau donner des subventions pour qu'ils puissent maintenir leurs propriétés. C'est très dommage, car le vieux maréchal qui a 85 ans — bel âge ! — n'est naturellement pas juriste, n'est pas économiste non plus, et ne peut savoir si les plaintes de ses amis les hobereaux sont justifiées ou non.

Mais cela ne regarde que la politique intérieure de l'Allemagne. En politique extérieure, c'est un fait qu'il ne se prêterait pas à un coup d'Etat en Allemagne et tout en étant monarchiste, il ne soutient pas la cause monarchiste chez nous.

Le général von Schleicher, notre chancelier, est, comme je vous le disais, l'ami personnel du Kronprinz. Est-il lui-même monarchiste ou non ? Je l'ignore. J'ai lu dans la presse française que Schleicher est qualifié de « sphinx ». Je me souviens qu'il y a quelques années, le général von Seeckt était toujours, dans votre presse, qualifié de « sphinx ». Il faut donc aux journalistes un sphinx allemand ! Le sphinx Schleicher : il est vrai qu'on ne le connaît pas très bien, même en Allemagne ; car il n'est pas bavard, (c'est déjà quelque chose) et il n'a d'attaches, ni avec la grosse industrie, ni avec les magnats de la terre. Il est né d'une famille noble, mais de noblesse purement militaire. Il ne possède rien, c'est un militaire de carrière, rien d'autre. Et bien ! quand il devint chancelier il a dit dans son premier discours qu'il savait bien qu'un Gouvernement ne peut pas s'appuyer uniquement sur les baïonnettes. C'est une chose qui, pour nous, va de soi, mais pour un général, c'est quelque chose que les baïonnettes ne suffisent pas, que des civils soient nécessaires pour soutenir un Gouvernement ! Et c'est pourquoi il a entrepris des pourparlers même avec la gauche, avec les chefs des syndicats ouvriers. Il s'est entretenu avec les chefs des libres syndicats, essayant de gagner une majorité pour son gouvernement.

Cela prouve, à mes yeux, qu'il n'est pas enclin à un coup d'Etat en faveur des Hohenzollern. D'une manière régulière, si le Reichstag se rassemblait, s'il y avait maintenant un vote de méfiance contre lui, si Hitler était obligé de donner le mot d'ordre à son parti de voter la méfiance, alors von Schleicher dissoudrait le Reichstag, c'est-à-dire, de nouveau, il se soumettrait en quelque sorte à la volonté du Parlement. C'est quelque chose, ce n'est pas beaucoup, mais il ne faut pas désespérer du sort de la République allemande, elle est dans une situation très critique puisque, pour ainsi dire, la plupart de nos droits civiques sont en suspens, mais tout de même jusqu'à présent il n'y a pas l'indice d'un anéantissement de la République chez nous.

Schleicher est, avant tout, comme je vous le disais, militaire, c'est pour cela qu'il a commencé son activité de Chancelier en faisant savoir au monde que, dès le 1^{er} avril, l'Allemagne aurait de nouveau des attachés militaires à Paris, Londres, Rome, partout. Jusqu'à présent l'Allemagne s'est passée, depuis 1918, de ses attachés militaires. Ils ne lui étaient pas interdits par le traité de paix mais on s'en passait et nous n'avons pas trouvé que cela nous gênait. Mais, jusqu'à présent, nous n'avons pas de Chancelier général. Lui, trouve que c'est une chose très importante pour l'Allemagne d'avoir des attachés militaires.

A mon avis, ce n'était pas une très belle ouverture pour la Conférence du Désarmement que la réinstallation des attachés militaires. J'aurais préféré de beaucoup voir von Schleicher faire son entrée à la Conférence du Désarmement en soumettant à cette Conférence la proposition de supprimer partout les attachés militaires. Je crois qu'aucun pays

n'en souffrirait ; ce serait seulement une petite économie, c'est vrai, mais tout de même il ne faut pas mépriser les petites économies. Les attachés militaires peuvent être personnellement des gens très respectables, très gentils, mais, étant pacifiste, je suis contre les attachés militaires partout.

Pour cette Conférence du désarmement, la France a soumis un plan et l'Allemagne a des buts, mais il semble très difficile de faire la synthèse du plan français et de la volonté du Gouvernement de von Schleicher. J'ai lu dans votre presse aujourd'hui le début des délibérations à la Commission de la Conférence du désarmement. Cela a été un peu pénible pour moi qui suis Allemand. J'ai lu que le délégué allemand et le délégué italien s'étaient opposés à cette proposition : que, pour le contrôle international, la France et d'autres pays demandaient que ceux qui dénonceraient la violation du pacte de désarmement ne soient pas poursuivis en justice. Le délégué allemand et le délégué italien se sont opposés à cette proposition. Ils ont refusé, voulant laisser à chaque pays le droit de poursuivre les individus qui dénoncent, disons les armements secrets.

A mon avis, il est absolument nécessaire d'insérer cette clause : que ceux qui dénoncent la violation d'un pacte international ne puissent être poursuivis. C'est absolument nécessaire de voter cela définitivement, car étant pacifiste allemand et, en même temps, pacifiste international, j'estime que la première chose qu'il faut déclarer, c'est que le droit international est au-dessus du droit national.

Le dernier Président du Conseil, M. Herriot, pour rendre possible la rentrée de l'Allemagne à la Conférence du désarmement lui a fait une offre, disant qu'à l'avenir on lui permettrait de réintroduire le service obligatoire. C'est, pour ainsi dire, une espèce de cadeau qu'on nous présentait. Moi, j'aurais préféré une autre sorte de cadeau. Je dois vous dire que, sans aucune exception, toutes les organisations pacifistes allemandes refusent ce cadeau. Nos nationalistes l'ont applaudi. Nos pacifistes se sont dit : « Mon Dieu, combien on juge mal, même à votre gauche, la situation en Allemagne ». Il y a bien des choses à critiquer — à mon point de vue allemand — dans le traité de paix. Mais, une clause du traité, que j'ai toujours saluée, c'est la clause interdisant à l'Allemagne d'introduire le service obligatoire.

Depuis 1918, il y a eu des millions et des millions de jeunes Allemands qui n'ont pas fait leur service militaire. Ils sont restés immunisés contre l'infection militariste. Une minorité, pour se dédommager de ce manque dans leur éducation, s'est tournée vers Hitler. La majorité, surtout une majorité de jeunes ouvriers, a été très contente de ce moyen de ne pas faire la connaissance du militarisme et est restée antimilitariste. Songez à ces millions entraînés, à l'avenir, par un officier de métier. Qu'arriverait-il ? Une grande partie serait de nouveau infestée par l'esprit militariste. C'est un danger pour mon peuple et je le mets en garde contre ce danger. A mon avis, il faudrait, avant tout, tâcher de créer une synthèse entre l'opi-

nion française et l'opinion allemande dans le sens de la proposition du président Hoover, de façon à arriver à une réduction considérable des budgets militaires.

Hoover proposait pour tous les Etats du monde un tiers en moins. Cela, c'est une somme nette, claire. Le contribuable verrait ce que c'est si on venait à accomplir cette réduction générale d'un tiers sur les budgets militaires. Et si, après coup, dans deux ou trois ans, une nouvelle conférence du désarmement se réunissait, alors, de tous côtés, dans tous les pays, les contribuables n'auraient-ils pas ce désir : pourquoi se borner à 1/3 ? Essayons de la moitié, et ainsi de suite cela marcherait tout seul. Il n'y a que le premier pas qui coûte, et il faudrait faire ce premier pas dans l'intérêt du peuple français, de mon peuple, de tous les peuples.

* * *

Mesdames et Messieurs, il y a une chose qui me peine beaucoup : c'est qu'il y a peut-être un petit différend entre un certain nombre de nos amis pacifistes en France et entre nous autres, Allemands, pacifistes Allemands. On a beaucoup discuté chez vous la question de la revision des traités de paix. Eh bien, il paraît que pour une certaine presse en Allemagne, un mot d'ordre a été donné — d'où ? je ne sais — de demander : sécurité par revision des traités. Alors, il y a danger qu'à la Conférence du désarmement l'Allemagne demande la revision des traités de paix, comme manière d'assurer la sécurité. C'est un état très dangereux et, maintenant, si aux pacifistes français vient cette idée : Il faut la revision des traités aussitôt que possible, ce serait une belle arme entre les mains de gens très peu pacifistes chez nous.

Moi, franchement, je vous dis ceci — toujours en ma qualité de pacifiste — : je constate qu'aucun traité au monde ne peut être conclu éternellement. Tous les traités doivent être revisibles et je serais bien content si, en France, nos amis constataient la nécessité de procéder à un moment donné à la revision des traités de paix, mais je vous dis : à un moment donné, et le moment n'est pas encore donné. L'Europe est encore beaucoup trop surchauffée, trop remplie des conséquences de la guerre, dans une espèce de psychose. Il serait très dangereux maintenant de commencer à demander la revision des traités immédiatement. Il faut attendre encore, il faut instituer le principe de la revision, mais non pas demander qu'on complique la Conférence du désarmement avec cette question très complexe.

Je vous le dis franchement parce que je dis toujours qu'il est, avant tout, nécessaire que les amis français et les pacifistes allemands connaissent bien les idées et les opinions les uns des autres, pour qu'il n'y ait pas de malentendu. Cette nécessité d'une compréhension entre pacifistes allemands et pacifistes français est indispensable, non seulement entre les pacifistes des deux côtés, mais entre les deux peuples. Je sais bien que c'est une chose des plus difficiles que deux peuples se comprennent vraiment, surtout deux peuples qui, pendant des siècles, se sont fait si souvent la guerre, et il est

à craindre que le passé ne tue le présent et l'avenir, le passé historique.

Et pourtant, quand j'ai assisté, l'an dernier, à la Conférence balkanique à Constantinople, j'ai vu un très beau spectacle. Pendant des siècles, Turcs et Grecs s'étaient regardés comme ennemis héréditaires, ils se sont fait la guerre toujours, toujours. Et, alors, sont venus deux hommes d'Etat clairvoyants, Venizelos et Kemal Pacha, qui ont conclu, non seulement une entente, mais un vrai traité d'amitié. Maintenant, Turcs et Grecs se regardent comme amis. L'amitié turco-grecque, c'est la base de la possibilité d'une fédération balkanique. C'est un beau spectacle.

Est-ce que Français et Allemands ne peuvent pas développer le même degré de raison que les Turcs et les Grecs ? Il faut, à mon avis, essayer. Il n'y a pas d'antagonisme insurmontable entre nos deux peuples, il serait plus difficile de faire une entente entre la Pologne et l'Allemagne, c'est une très grande différence. Est-ce qu'il y a quelque chose qui nous sépare à tout jamais ? La question de l'Alsace est réglée à tout jamais. Mon Dieu, il y a encore quelques Allemands qui pensent à l'Alsace, comme il y a chez vous des Camelots qui pensent au Roy. Chez nous, quelques pangermanistes resteront toujours, mais laissez-les, cela ne fait rien. Il n'y a pas 1 % d'Allemands qui pensent qu'il y ait encore une question d'Alsace. C'est aujourd'hui une question de politique intérieure française, cela vous regarde, ce qu'il faut faire pour dissiper le malaise alsacien ; quant à nous autres, Allemands, cela ne nous regarde pas.

Après cette question, il y a quelques questions en suspens : il y a la question de la Sarre, et je tiens à vous dire très franchement que j'aimerais beaucoup que cette malencontreuse question soit réglée aussi vite que possible. Vous avez un gouvernement de gauche. Est-ce que ce gouvernement de gauche ne pourrait pas avoir cette idée : nous avons le plébiscite pour la Sarre dans deux ans. Le résultat de ce plébiscite ne fait aucun doute : la majorité de la Sarre, à la presque unanimité, votera pour l'Allemagne.

Comme le disait un pacifiste français, il y a quelques jours, il faudrait éviter cela. Car le résultat sera éprouvé par la France comme un camouflet. Qui peut éviter un camouflet devrait le faire. La France peut le faire en faisant un geste généreux, en disant : « Nous renonçons à ce plébiscite, la question économique de la Sarre doit être réglée par les experts, mais quant au plébiscite, nous n'en voulons pas, car nous avons reconnu que la Sarre n'est habitée que par des gens qui veulent être Allemands. »

J'aimerais que la France prenne l'initiative de cette affaire. Cela ferait une excellente impression sur l'opinion publique, pas sur nos nationalistes ; Mesdames et Messieurs, vous pouvez faire ce que vous voulez, jamais nos nationalistes ne seront satisfaits, cela n'existe pas.

Mais ce que veulent les nationalistes, d'un côté ou de l'autre, importe peu. Ce qui importe, c'est ce

que veut la très grande majorité du peuple, et je crois que cette majorité est raisonnable. Il est vrai que, assez souvent, les gens raisonnables se laissent mener par des gens déraisonnés. C'est le malheur.

Mesdames et Messieurs, comme je vous le disais, à mon avis, pas de différends sérieux entre vous et nous ; ce qu'il y a, c'est une grande méfiance d'un côté et de l'autre. Je ne sais si vous connaissez — (je l'ai trouvé par hasard il y a quelques mois) — un illustré allemand : « La France armée », avec cette indication : « Devant les portes de l'Allemagne, il y a l'armée la mieux armée du monde, prête à marcher. Cela vous regarde, lecteurs ; peut seul voir le danger, peut seul calculer l'énormité du danger, celui qui le connaît vraiment. » Et on dit : on va présenter au public allemand les armées françaises. On pose cela avec une quantité de chiffres. Je ne sais pas si tous les chiffres sont exacts. Dans tous les cas, l'acheteur naïf s'effraie : l'armée la mieux armée du monde prête à marcher. Prête à marcher contre qui ? Contre l'Allemagne. Les Allemands pensent : « Voilà notre pauvre Rhénanie, zone démilitarisée où pas un soldat n'est permis à l'Allemagne, et voilà qu'une armée formidable est prête à marcher sur nous. »

Combien peut faire de mal une telle publication !

Mais, il y a des faits, il y a ces énormes fortifications. Je tâche toujours d'expliquer à mes compatriotes que c'est seulement dans un but purement défensif, mais cela les effraie tout de même. C'est pourquoi il faudrait faire cette compression de dépenses militaires pour prouver la bonne volonté, car il y a ces choses-là qui évoquent, qui produisent une profonde méfiance.

Tous, en France, vous dites : Ah ! mon Dieu, l'armée hitlérienne, les Casques d'Acier ! Mesdames et Messieurs, tout ce qui se passe d'effrayant dans l'autre pays est immédiatement télégraphié ou téléphoné ; au bout de six heures, le public de l'autre pays le sait. Quand il y a un parade des Casques d'Acier, quand il y a une manifestation hitlérienne, on l'apprend, on exagère même beaucoup. J'ai lu, dans un journal, dimanche soir, qu'il y avait eu une tuerie formidable à Berlin, quelques dizaines de tués, quelques centaines de blessés que le correspondant avait vu. Je ne sais ce qu'il a vu. Le lendemain, j'ai lu qu'il n'y avait pas eu un seul tué. Quelle impression est produite en France ? Voilà la guerre civile déclenchée en Allemagne !

Il faut se mettre en garde contre ces informations malheureusement très souvent erronées. Beaucoup de méfiance, beaucoup de méfiance des deux côtés. Et c'est pourquoi il faut se connaître mieux ; que vous invitiez des Allemands ; qu'en Allemagne, on invite des Français, qu'il y ait des échanges inter-scolaires. Il faut que les deux peuples se connaissent, car ces peuples sont très différents l'un de l'autre. A la bonne heure ! Ce serait pour moi très ennuyeux de voir en France les mêmes gens que chez moi. C'est comme dans un ménage, si les deux se ressemblent trop, si la femme n'est que le double du mari, mon Dieu, quel mariage ! on doit mourir d'ennui ! Il faut que l'un soit le complément de l'autre. Puisque votre peuple est tellement

différent
connaît
nomique
pourra
pour le
doua

Qua
Affair
fait l'
grosse
le droi
gne ; e
j'ai re
comme
une su
lisatio
énorme
ç'a été

Mai
la Fran
qu'un
nauté
qui ser
venir.
pas se
propag

Ne s
nière e
opposi
Pologn
grand
en All
craign
cela cr
traité
il n'y a
On por
est-ce

Mes
de la
choses
ples et
co-all
que, e
qu'il y
magne
Europ
pe sur
l'antag
que les
lemagr
attaque
magne
ou l'au

De p
ce que
travail
paix eu
ce qui
contre,
« Ce
chose »

différent du nôtre, il faut que nous puissions nous connaître. Il n'y a pas de différends d'ordre économique entre nous, et je suis même d'avis qu'on pourrait créer une base économique, juste, équitable pour les deux peuples en tâchant de créer une union douanière entre nos deux peuples.

Quand, il y a quelques années, le ministre des Affaires Etrangères en Allemagne, M. Curtius, a fait l'union douanière avec l'Autriche, c'a été une grosse gaffe diplomatique. Je suis en principe pour le droit de l'Autriche de se rattacher à l'Allemagne; en principe : le moment n'est pas venu. Mais j'ai regretté cette mesure du ministre allemand comme une grosse faute. La France en a éprouvé une surprise pénible; c'a été regardé comme la réalisation du rêve des pangermanistes : créer cet énorme bloc allemand teutonique, ce bloc effrayant; c'a été un épisode, c'est passé.

Maintenant, l'idée d'une union douanière entre la France et l'Allemagne pourrait-elle effrayer quelqu'un? Est-ce que cela ne créerait pas une communauté d'intérêts pratiques, matériels, économiques, qui serait le plus grand obstacle à une guerre à venir. Il faut voir cela. Une chose pareille ne peut pas se réaliser d'aujourd'hui à demain, mais il faut propager cette idée.

Ne serait-il pas utile de conclure l'Union douanière entre nos deux peuples? Ils n'ont pas une opposition d'intérêts comme, par exemple, la Pologne et l'Allemagne; les Polonais ont un très grand intérêt à introduire leurs produits agricoles en Allemagne et tous les agriculteurs allemands craignent la concurrence des agriculteurs polonais; cela crée une très grande difficulté. Mais, pour un traité de commerce entre la France et l'Allemagne, il n'y a pas cette opposition d'intérêts économiques. On pourrait si on voulait. Voilà la grosse question: est-ce qu'on veut?

Mesdames et Messieurs, je suis persuadé qu'avec de la bonne volonté on peut faire énormément de choses entre nos deux peuples, pour nos deux peuples et je dis : la question du rapprochement franco-allemand, c'est le problème central de la politique européenne, de la politique mondiale. Dès qu'il y aura une entente entre la France et l'Allemagne, il n'y aura pas possibilité d'une guerre en Europe. Tous ceux qui comptent encore en Europe sur une guerre, comptent en même temps sur l'antagonisme entre la France et l'Allemagne. Dès que les autres pays verraient que qui attaque l'Allemagne attaque en même temps la France, et qui attaque la France attaque en même temps l'Allemagne, chacun se garderait bien d'attaquer l'un ou l'autre. La paix serait assurée en Europe.

De plus, Mesdames, Messieurs, chers amis, est-ce que ce n'est pas une tâche qui mérite qu'on y travaille de tous ses efforts? Créer les bases d'une paix européenne durable! Il faut vouloir cela, c'est ce qui importe et je dis qu'un citoyen qui n'est pas contre, mais n'est pas pour non plus et se dit : « Ce que je peux faire est peut-être une bonne chose » mais laisse à autrui son travail, se rend cou-

pable, par sa passivité, de responsabilité pour une guerre future. L'inactivité, le fatalisme, c'est le plus grand de tous les péchés politiques.

Il faut se dire : si je crois à ce but, je dois travailler de toutes mes forces pour que ce but soit vraiment atteint.

Mesdames et Messieurs, amis de France, je vous dis et je veux conclure par cela, je vous dis : la situation en Allemagne ne peut vous faire plaisir, ni à nous autres Allemands, mais elle n'est pas désespérée.

On peut espérer avec plus de certitude aujourd'hui qu'il y a six mois. Je n'ai jamais désespéré. Je veux la lutte, je l'aime parce que je me dis : « La vie serait ennuyeuse sans cette lutte, mais il faut savoir pour quelle cause on lutte; elle a des désagréments, oui, je n'en ai pas en France, j'en ai chez moi; les Français n'en ont pas en Allemagne, ils en ont chez eux, ça se compense. Moi, à cause de ma conférence de Nancy, on a déchaîné toute une campagne contre moi, on m'a envoyé des coupures de la presse réactionnaire. De nouveau j'ai commis un crime de haute-trahison : c'est mon métier. Accusé de haute trahison, cela ne me fait rien, mais ce qui me semble plus grave, c'est que ces journaux demandent que dès mon retour on me retire le passeport allemand. On a déjà fait cela à un pacifiste allemand Lehmann-Russbüldt, il serait gênant pour moi d'être emprisonné en Allemagne, non dans les prisons, mais dans mon pays. Cela empêcherait mes campagnes pacifistes à l'étranger. Il n'est pas sûr qu'on arrive à ce résultat, mais quoi qu'il arrive, cela ne m'empêchera pas de continuer ma campagne dans la presse pour que nos deux peuples se connaissent mieux l'un l'autre. C'est la tâche la plus auguste à mes yeux qui puisse exister, car si nous travaillons à cette entente, nous ne travaillons pas seulement pour la France, pour l'Allemagne, mais pour l'Europe, le genre humain tout entier.

Quant au résultat il ne faut pas penser à soi, il faut penser aux générations à venir, aux enfants, il faut travailler pour mettre dans le sol la bonne semence de la paix pour que nos enfants puissent récolter un jour la moisson d'une paix durable pour vous, pour nous, pour le monde entier.

Un auditeur demande à M. von Gerlach de préciser sa pensée en ce qui concerne la Pologne et l'Allemagne.

M. VON GERLACH. — J'ai dit dans ma conférence : il y a beaucoup plus de difficultés à créer une entente entre la Pologne et l'Allemagne qu'entre la France et l'Allemagne. Mais, à mon avis, une guerre entre la Pologne et l'Allemagne peut être évitée si on procède d'une manière assez prudente. Ceux qui, par exemple, demandent qu'à l'instant même la question de la frontière orientale soit réglée, ne sont pas sur une bonne voie. Si cette frontière est juste oui ou non, c'est une tout autre question. Il y a beaucoup de frontières qui ne me semblent pas justes, non seulement en Allemagne mais en Hongrie, la frontière de Hongrie est très

contestable. Il y a des coins de la frontière allemande qui sont très contestables, dans l'Est. Mais en parlant sur cette question, j'ai toujours dit dans mon pays : il faut commencer, dans les relations entre la Pologne et l'Allemagne, avec deux autres questions : la question culturelle et la question économique. Tâchons d'arriver à une entente économique, une entente culturelle et disons des questions territoriales : pour le moment, c'est une chose intangible, on ne peut pas y toucher sans mettre en danger la paix européenne. Mesdames et Messieurs, Monsieur l'interpellateur, je peux vous dire que j'ai été très content de lire il y a quelques mois qu'un pacte de non-agression a été conclu entre la Pologne et la Russie, entre la France et la Russie. Depuis ce temps, les militaristes chez nous qui comptaient sur l'appui de la Russie dans une guerre éventuelle avec la Pologne se trouvent absolument déçus, presque désarçonnés. Ils ne peuvent plus compter sur la Russie et c'est pourquoi, ces Allemands nationalistes chauvins ont perdu l'espoir d'une guerre avec la Pologne. Ils la désirent, mais ils n'y comptent plus, car ils disent : pour l'instant, c'est fini.

En fait d'action politique quant à la Pologne, à côté de ces négociations économiques et culturelles, je propose que l'Allemagne conclue un pacte de non-agression avec la Pologne. Ce que la Russie a fait avec la Pologne, nous pourrions le faire aussi. Je ne sais si on y arrivera mais il faut semer les idées qu'on croit fertiles.

A un auditeur qui lui demande si on ne pourrait pas, dès à présent, réviser les clauses économiques contenues dans le traité et qui risquent d'engendrer une guerre, M. VON GERLACH répond :

Je ne connais aucune clause économique qui puisse être un germe de guerre. Chez nous, on croit que certaines clauses d'ordre militaire pourraient

être un germe de guerre. On dit que c'est une injustice que, du côté de l'Allemagne, il y ait une zone démilitarisée de 50 kilomètres tandis que juste à la frontière allemande il y a ces fortifications formidables du côté français et quand j'ai parlé la première fois à Strasbourg, je disais : à mon avis il faudrait que nos amis français pensent aussi à démilitariser une bande de terre, du côté de votre frontière.

**

Un nouvel auditeur demande à M. von Gerlach ce qu'est au juste Meissner.

M. VON GERLACH. — Vous pourriez avec beaucoup plus de raison que pour M. Schleicher qualifier M. Meissner de « sphinx » et cela c'est son rôle, il doit toujours rester dans les coulisses parce que son seul devoir est de donner de bons conseils au président von Hindenburg. Quelle espèce de conseils lui donne-t-il? Ce n'est pas Hindenburg qui le racontera, cela reste à l'intérieur, tout à fait dans l'intimité. C'est pourquoi je dis : il est impossible de vous donner une réponse nette. Seulement, comme je connais personnellement le secrétaire d'Etat Meissner, je peux vous dire que c'est un homme tout ce qu'il y a de plus intelligent. Dans la correspondance du président Hindenburg avec Hitler, lors des négociations en décembre, j'ai reconnu dans ces lettres d'une finesse vraiment exquise la plume de Meissner. C'est lui qui a tout fait, mis au pied du mur M. Hitler. Hitler a été battu à plates coutures dans cette correspondance. Cela, c'est le mérite de Meissner.

Je crois qu'on peut être, après cela, content que M. Hindenburg ait comme conseiller le secrétaire d'Etat Meissner. Du temps du président Ebert, il était déjà secrétaire d'Etat, il était du parti démocratique. Le parti démocratique s'est effondré et depuis il n'appartient à aucun parti.

UN BEAU GESTE D'UNE SECTION

Le trésorier général de la Ligue a eu le plaisir de recevoir la lettre suivante qui fait grand honneur à ses signataires :

Toucy, le 22 février 1933.

Mon cher collègue,

J'ai le plaisir de vous confirmer la décision de la Section de Toucy, laquelle, dans son assemblée générale du 19 février dernier, a, à l'unanimité, généreusement abandonné à la Trésorerie de la Ligue, le prêt de trois cents francs qu'elle lui avait consenti pour l'achat de la maison du 27 de la rue Jean-Dolent.

Nous espérons que notre acte de désintéressement servira de bon exemple et sera suivi par les Sections créancières de la Maison des ligueurs.

Puisque l'augmentation de la cotisation n'a pas été votée, c'est le moins que nous puissions faire pour alléger la situation financière de notre Trésorerie.

Veillez agréer, mon cher trésorier, l'assurance de mes bons sentiments de ligueur.

Le Président de la Section,
E. MARCOUX.

P. S. — L'Assemblée du 19 courant adresse ses

vives félicitations au Comité Central et à tous les ligueurs qui, devant le Conseil de guerre, ont courageusement défendu Guilbeaux et obtenu son acquittement.

E. M.

ADOPTÉZ UN FILLEUL DE PAIX

La propagande pacifiste doit se faire sur tous les terrains. En adoptant un « Filleul de Paix », enfant de chômeur allemand, les pacifistes travaillent un champ illimité. Les enfants, les parents ont, en effet, la preuve palpable que nous ne sommes pas ce qu'on leur dit que nous sommes. Et les lettres reçues d'Allemagne par les Parrains de Paix sont fort suggestives. A leur misère insupportable, nous apportons l'espoir de jours meilleurs. Nous leur donnons la force de combattre le fascisme qui va les étreindre.

Aux forces de réaction, opposons notre aide fraternelle. Aidons nos frères pacifistes allemands en adoptant un Filleul de Paix.

Demandez adresses et tous renseignements au Bureau de Parrainage « Paix pour les Enfants », Marguerite Glangetas, 131, rue Falguière, Paris, XV.
— Compte postal : Paris 1677-91.

LA LIGUE DES MÈRES ET DES ÉDUCATRICES POUR LA PAIX

Par A. EIDENSCHENK-PATIN

Une protestation opportune

La Ligue des Mères et des Educatrices pour la Paix (section française), nous communique la lettre suivante qu'elle vient d'adresser à M. Paul-Boncour, ministre des Affaires étrangères :

Monsieur le Ministre,

L'an dernier, des manifestations qui peuvent être qualifiées pour le moins d'intempestives, organisées par les syndicats d'initiative de Provence et du Dauphiné, se produisirent à l'occasion de l'inauguration d'une route dans les Alpes, dénommée « route Napoléon ». Le gouvernement d'alors s'associa à ces manifestations.

Il semble que ce gouvernement ni ces syndicats d'initiative ne se soient avisés que cette route Napoléon conduisait par voie directe à Waterloo, à l'invasion (la deuxième que nous valait en moins de deux ans le grand Empereur), à la mutilation de nos frontières, et, par voie collatérale, à Sedan, à une autre invasion, à l'indemnité de cinq milliards, à la perte de l'Alsace-Lorraine.

Sont-ce là des faits que de bons Français devraient oublier ?

Aujourd'hui, des comités paraissent se donner la mission de renouveler la légende napoléonienne et entreprendre d'organiser d'autres manifestations aussi déplacées que dangereuses dans les conditions actuelles de l'Europe et du monde : on parle, depuis des mois, de ramener les cendres du Roi de Rome à Paris, à grands renforts, bien entendu, de parades et défilés militaires, de prises d'armes, de tambours, de trompettes et de discours.

Nous, Mères françaises, groupées au nombre de 70.000 dans la Section française de la Ligue internationale des Mères et des Educatrices pour la Paix, nous souvenant du long et douloureux cri des mères contre Napoléon que les historiens ont enregistré, nous vous prions, Monsieur le ministre, respectueusement, mais avec la plus vive instance, de ne pas autoriser de semblables manifestations.

Au moment où la France est dénoncée partout comme le pays militariste et militarisé par excellence, nous pensons qu'il est aussi maladroit que dangereux de donner au monde de nouvelles raisons de se méfier de notre volonté de paix. Ce serait le résultat le plus sûr de ce renouveau d'exaltation de celui qui, quoi qu'on fasse, reste encore aux yeux de l'humanité, le Dieu de la Guerre. Car, en tout cela, c'est moins du « Roi de Rome » qu'il s'agit, que de redorer la légende de celui qui nous a inoculé le virus de la gloire militaire primant toutes les autres gloires.

Je suis persuadée, Monsieur le ministre, que vous entendrez cet appel des Mères françaises qui

voient leurs enfants grandir avec une inquiétude chaque jour accrue et qui travaillent, autant qu'il est en elles, au rapprochement des peuples, à la conciliation, à l'apaisement des esprits et des cœurs.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, etc...

Signé : A. EIDENSCHENK-PATIN,
présidente de la Ligue, secrétaire
générale de la Section française.

La protestation qu'on vient de lire émane de la Ligue internationale des Mères et des Educatrices pour la Paix (section française), dont le siège social est 12, rue Guy-de-la-Brosse, Paris (5^e).

Cette organisation admirable, fondée par Mme Eidenschek, mérite d'être connue de tous les ligueurs. Nous ne pouvons mieux faire à cet effet que de reproduire la notice publiée par Mme EIDENSCHENK elle-même, en juin 1932, sur le développement de la Ligue des Mères.

La Ligue Internationale des Mères et des Educatrices pour la Paix est née en mai 1928.

I. — BUT. — Deux idées (ou sentiments) sont à son origine :

1° La première est celle-ci : La paix véritable et durable, la paix sans inquiétude ne se réalisera que par une éducation des générations nouvelles en vue de la paix, comme les générations anciennes, et celles d'aujourd'hui encore, ont été et sont élevées en vue de la guerre. La devise adoptée par la Ligue : « Vers la paix par l'amour », exprime cette première idée.

2° Voici la seconde : Les femmes, et en particulier les mères, qui ont horreur de la guerre, sont une grande force qui s'ignore. Il faut la révéler à elle-même et la dresser toute contre la guerre.

Les mères sont une force incomparable, en premier lieu parce qu'elles sont les premières éducatrices des hommes, celles qui créent l'atmosphère dans laquelle vivent les petits pendant des années, atmosphère qui les imprègne à leur insu, et qui favorise l'éclosion de tous les sentiments, bons ou mauvais.

Nous demandons donc aux mères de la famille et aux éducatrices de l'école, d'élever les enfants dans un esprit de bienveillance, de cordialité, à l'égard de tous les hommes, sans distinction de race, de nationalité, de religion. Par leur exemple, par la discipline de la famille ou de l'école, les instincts de violence doivent être contenus : pas de brutalité dans les jeux, dans les discussions ; pas de coup. Pas d'épithètes injurieuses à l'égard des étrangers ; pas de moqueries au sujet d'habitudes, d'habillements, de langage qui ne sont pas les nôtres.

Cette action par l'éducation est une œuvre de

longue haleine, qui pourrait peut-être suffire dans des périodes de calme et de stabilité. Dans nos jours troublés, où l'insécurité est générale, elle doit être doublée par une vigoureuse action des femmes et des mères qui s'inspire des circonstances.

En conséquence, sur le plan social et international, nous leur demandons d'agir, et nous les entraînons à agir, pour empêcher entre les nations le recours à la force, pour soutenir de leur foi et de leurs manifestations les hommes et les institutions qui s'efforcent de substituer les méthodes de droit aux méthodes de violence.

En second lieu, les mères sont une force incomparable parce que l'amour maternel est le même au cœur de toutes les femmes et qu'il peut, qu'il doit les unir, par-dessus les frontières, pour sauver leurs enfants. Si toutes les mères du monde comprennent leur devoir, la guerre sera vaincue.

Pour entraîner les mères dans cette croisade sacrée contre la guerre, il nous faut les convaincre de leur responsabilité.

Dans le passé, elles étaient excusables de subir passivement le fléau déchaîné par les passions des hommes, de se contenter de gémir et de maudire, car la guerre apparaissait comme un mal voulu des dieux ou de Dieu, pour se venger des hommes. Aujourd'hui, nous savons que la guerre n'est pas un fléau naturel comme un cyclone ou un tremblement de terre ; nous savons qu'elle est due à la seule volonté des hommes, de quelques hommes parfois, qui s'en servent pour assouvir ou leurs ambitions, ou leur âpre désir de richesses.

Aussi, disons-nous aux femmes et aux mères : « Vous pouvez empêcher la guerre ; si vous ne faites pas tout ce qui dépend de vous, jusqu'à l'extrême limite de vos forces pour la rendre impossible, vous serez responsables, dans la mesure de votre indifférence et de votre inertie, de la mort de vos enfants et des incalculables malheurs dont elle accablerait aujourd'hui l'humanité. »

II. — MOYENS D'ACTION. — Notre but ainsi défini, quels sont nos moyens d'action ?

1° *L'action persuasive personnelle.* — Nous lui devons la presque totalité de nos adhérentes. Certaines de nos collaboratrices, dans plusieurs départements, nous ont amené toutes les femmes de leur commune.

2° *Conférences.* — Nous en avons peu usé pour le recrutement, mais celles de nos correspondantes qui emploient ce moyen s'en trouvent bien, à condition que le terrain soit préparé, qu'on recueille les adhésions séance tenante, et qu'on poursuive les jours suivants le succès obtenu. Après une conférence ou une causerie, « il faut battre le fer pendant qu'il est chaud ».

Nos sections départementales, qui font partie des « Cartels de la Paix » créés un peu partout en France depuis 1930, collaborent aux tournées de conférences organisées par ces Cartels, et dont les orateurs et les oratrices vont partout semer la bonne parole pacifique.

3° *Tracts.* — Le tract, lui, va trouver nos adhérentes chez elles et leur reste comme un bon conseil-

ler et un excitateur. Les uns ont pour but d'aider la mère à élever ses enfants dans un esprit de paix ; les autres, d'éclairer les femmes sur les questions qui préoccupent le monde et de les amener à exercer une action effective sur l'opinion publique et, au besoin, sur le gouvernement. Nous en avons actuellement sept, et la publication se poursuivra selon les besoins et les circonstances.

Ils ont été très répandus. Le n° 4 a été jusqu'ici tiré à 100.000 exemplaires. Il se proposait de réagir contre la panique déchaînée par la presse après les élections du 14 septembre 1930, en Allemagne. Par le n° 5, nous avons répondu à cette question : Que fait-on en Allemagne pour la paix ? On le cite souvent dans les conférences, quand on invite l'orateur ou l'oratrice à aller dire cela en Allemagne. Il en est au 75° mille.

Notre tract n° 6 a été le premier effort tenté pour porter devant le grand public populaire des campagnes comme des villes, les agissements criminels de « l'Internationale sanglante des armements » pendant la dernière guerre, et d'éclairer pour ce public les dessous des campagnes de presse contre le désarmement. Tiré à 110.000 exemplaires, lu et commenté dans de nombreuses conférences, cité par de nombreux journaux locaux, il a atteint des centaines de milliers d'hommes et de femmes et produit une sensation profonde. Des hommes politiques nous ont assuré que dans certains départements son action sur les élections législatives des 1^{er} et 8 mai avait été décisive.

Le tract n° 7 n'est que la traduction d'un tract de notre section allemande : Pourquoi dois-tu, en tant que femme, combattre la guerre ? Dix questions, dix réponses.

4° *Manifestations diverses.* — La première fut, en novembre et décembre, notre adresse à Aristide Briand. Après le coup de tonnerre des élections allemandes du 14 septembre, la campagne continue d'injures et de menaces contre notre ministre des Affaires étrangères avait pris une telle acuité que celui-ci pensa un moment à abandonner la place. Alors, la Ligue des Mères intervint. Une carte postale éditée par nous, fut distribuée aux 15.000 adhérentes que nous comptons alors, pour leur permettre d'adresser à Briand le témoignage de leur confiance et de leur reconnaissance. Elle nous fut demandée en si grand nombre que nous dûmes en faire tirer 52.000. En outre, dans nombre d'endroits où elles étaient insuffisantes, il en fut qui portèrent trois, quatre, quinze et jusqu'à vingt et vingt-cinq signatures ; ou bien, on prit des cartes ordinaires des P.T.T., on y recopia le texte et elles furent envoyées avec les autres. Jamais on ne vit au quai d'Orsay pareil afflux de correspondance ! Tous les jours, Briand se faisait apporter dans son cabinet quelques paquets de ces cartes ; il en tirait au hasard, et, avec une émotion profonde, il lisait les noms d'humbles femmes et mères, d'obscurs paysans qui, d'une plume malhabile, faute d'habitude, avaient tracé leurs noms et parfois ajouté quelques mots de reconnaissance. Le cœur de l'« Homme de la Paix » fut réconforté par ces marques d'ardente sympathie. Nous le savons, non seulement par ce qu'il nous fit écrire à plusieurs

reprises, mais par le témoignage qu'il en rendit publiquement, en décembre, au banquet du Comité républicain du Commerce et de l'Industrie. Il parla des « ballots de cartes postales » qui arrivaient chaque jour à son cabinet, et les comparant à la campagne déchaînée contre lui dans la presse, il dit : « Là, c'est la haine ! Mais ici c'est la vraie France ! » et pour cette France travailleuse et pacifique, il irait jusqu'au bout.

Le succès de notre adresse à Briand eut un retentissement considérable : nos effectifs montèrent à 45.000 adhérentes ; les sections allemande et belge furent créées.

A Noël 1930, par l'intermédiaire des Amis (Quakers) nous envoyâmes à Berlin une certaine somme pour donner des jouets ou des vêtements à quelques enfants de chômeurs. Les familles allemandes qui reçurent ces modestes dons en témoignèrent une reconnaissance émouvante. Ce geste a été renouvelé sous une forme un peu différente, à Noël 1931. Au mois de mai 1931, un message d'amitié des enfants français aux enfants d'Allemagne et d'Autriche fut signé par 14 ou 15.000 enfants français et envoyé dans des écoles d'Allemagne et d'Autriche.

En décembre 1931, nous avons lancé une carte-adresse aux parlementaires contre l'augmentation des crédits militaires au budget de 1932, et une pétition en faveur du désarmement, organisée par le Comité des associations internationales féminines. Pour cette pétition, la Ligue des Mères a recueilli à elle seule, en France, près de 90.000 signatures, c'est-à-dire 1/3 des signatures individuelles obtenues.

En mai 1932, par les soins de la Ligue, 65.000 exemplaires de *La Jeunesse et la Paix du Monde* ont été distribués à ses adhérentes.

Enfin, en juin 1932, ayant été invitées par le Comité des associations féminines internationales à manifester pour stimuler l'activité de la Conférence du désarmement, toutes nos sections départementales ont expédié un télégramme à M. Henderson, président de la Conférence, demandant : 1° que les armements interdits à quelques nations par le Traité de Versailles fussent interdits à toutes, sous condition d'un contrôle international et de l'organisation de l'aide mutuelle ; 2° que la fabrication et le commerce privés des armements soient immédiatement supprimés. Nous avons fait part de l'envoi de ce télégramme à M. Paul-Boncour, président de la délégation française, et à M. Herriot, président du Conseil des ministres. M. le président Henderson a répondu à chaque correspondante départementale.

Signalons encore la diffusion de nos cartes postales illustrées pour la propagande pacifiste. Elles ont été répandues par dizaines de milliers. Nous en avons actuellement 7 séries. Nous avons en outre une série : Les Enfants du monde, spécialement éditée comme récompense à l'école.

Enfin, terminons cet exposé de notre activité jusqu'à ce jour par l'indication de ce que nous avons fait pour la diffusion des *Peuples Unis*,

bulletin populaire de la *Paix par le Droit*. Ce petit journal, qui publie le bulletin de la Ligue des Mères, est servi comme prime aux adhérents qui versent une souscription de 10 francs. Paraissant tous les deux mois, jusqu'en janvier 1932, il est, grâce à notre Ligue, devenu mensuel (10 numéros par an) sans augmentation de prix (3 francs par an) et il a plus que doublé le nombre de ses abonnés.

Signalons aussi que la Ligue a prêté son concours au Comité d'action rurale pour la Paix, à la tournée du « Musée Guerre ou Paix ? » et à plusieurs autres organisations. Elle ne le refuse jamais, à condition que l'action qu'il s'agit de soutenir soit conforme à ses principes de stricte neutralité politique et confessionnelle et s'exerce en faveur du développement de la Société des Nations.

III. — QUELS ONT ÉTÉ LES RÉSULTATS DE NOTRE ACTIVITÉ ? — Plus de 60.000 adhérentes, recrutées en moins de quatre ans en France, surtout dans les campagnes, qu'avant la nôtre aucune propagande de paix n'avait atteintes. Des groupes existent en Angleterre et Suède. Des sections nationales sont organisées en Allemagne, en Belgique, en Hollande, en Tchécoslovaquie, souvent avec le concours de la « Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté ». Cet important groupement qui compte dans de nombreux pays d'ardentes militantes pacifistes, a compris que la Ligue des Mères pouvait heureusement compléter son action en préparant les masses féminines populaires à l'activité pour la paix.

Sans cotisation obligatoire (nous n'avons pas voulu qu'une cotisation, si minime fut-elle, éloignât de nous une mère qui ne pourrait la verser) nous avons en moins de quatre ans reçu (fin juin 1932) plus de 139.000 francs. Ces ressources, entièrement dues à la générosité de nos adhérentes, qui nous les ont procurées par dons volontaires de 2, 5, 10 francs, très rarement plus élevés, nous ont suffi à alimenter notre propagande. Nous ne disposons d'aucune autre ressource...

EN VENTE

LIVRE D'OR des Droits de l'Homme

Hommage à Ferdinand Buisson

par VICTOR BASCH, SÉVERINE, LÉON BRUNSCHVIG, EMILIE GLAY, A. AULARD, Ch. SEIGNOBOS, GEORGES BOURDON, C. BOUGLÉ, D. FAUCHER, HENRI GUERNUT, M. LEROY, A.-F. HEROLD, F. CHALLAYE, E. KAHN, H. GAMARD, SICARD DE PLAUZOIES, ROGER PICARD.

Un vol. in-4° de 80 pages avec un portrait par FOUGERAT

Prix : 6 francs

En vente au siège de la Ligue, 27, rue Jean-Dolent,
Paris 14° (C. C. 218-25 Paris).

UNE AFFAIRE DREYFUS AUX ÉTATS-UNIS

OÙ EN EST L'AFFAIRE MOONEY-BILLINGS

Par Magdeleine PAZ

Le 10 juillet dernier, nous exposions ici même, dans ces colonnes, l'affaire Mooney-Billings (*Cahiers*, 1932, p. 387).

Sans doute n'est-il pas inutile d'en rappeler, en quelques mots, les traits essentiels :

Le 22 juillet 1916, au moment où se déroulait dans les rues de San-Francisco une parade géante (organisée par la Chambre de Commerce de San-Francisco afin de préparer la population californienne à l'entrée des États-Unis dans la guerre mondiale), une bombe éclatait sur le parcours du cortège, faisant dix morts et quarante blessés. Peu de temps après l'attentat, la police procédait à l'arrestation de quatre militants syndicalistes connus. Deux d'entre eux, Tom Mooney et Warren Billings, qui avaient, depuis des années, témoigné d'une grande activité dans l'organisation des masses travailleuses, et qui s'étaient, en conséquence, attiré la haine farouche du patronat californien, étaient condamnés à être pendus. Les deux autres étaient acquittés.

Un vif sentiment d'émotion ayant suivi ce verdict, le Président Wilson fit nommer une commission aux fins d'enquêter sur l'affaire, et décida de commuer la peine de mort en emprisonnement à perpétuité. Il y a seize ans et demi de cela. Ces innocents sont toujours en prison.



Innocents ? Comment est-il possible d'affirmer que ces hommes sont innocents ?

Nous pouvions déjà l'affirmer, il y a un an, lorsque nous avons commencé à faire connaître en France cette monstrueuse affaire. Mais une révélation nouvelle — un fait d'ailleurs sensationnel — vient de se produire, qui, sans rien ajouter à notre conviction (car jamais innocence ne fut plus évidente), vient augmenter d'un trait final la somme d'iniquités commises en cette affaire par la justice américaine.

Reprenons brièvement les points qui ont déjà permis d'affirmer l'innocence :

Avant toutes choses, il a été possible de prouver que *tous les témoignages* sur lesquels les deux hommes ont été condamnés sont de faux témoignages. La prostituée, le vagabond, le policier qui ont déposé au procès, tous ont reconnu ou spontanément confessé avoir agi à l'instigation de la police, contre paiement ou contre certains avantages. En outre, des lettres écrites par le principal témoin à charge — un nommé Oxman — furent retrouvées, où il faisait l'aveu de son imposture : il fut, par ailleurs, établi que cet individu, qui prétendait avoir vu Mooney et Billings placer la bombe, n'était pas à San Francisco au moment de l'attentat, mais dans une autre ville. On retrouva également des photographies montrant Mooney et sa femme regardant passer le

cortège sur la terrasse de l'immeuble qu'ils habitaient, tandis que l'horloge de l'immeuble marquait, à deux minutes près, l'heure de l'explosion. Or, cette maison est située à deux kilomètres et demi du lieu de l'attentat. Une minutieuse relation des faits et gestes de Billings était en même temps dressée, qui eût dû le mettre hors de cause si cette affaire n'avait été montée de toutes pièces par les grandes compagnies californiennes, aidées de la police.

Lorsque, après la condamnation, ces faits furent portés à la connaissance du public et dénoncée la collusion du patronat et de la police en vue de perdre deux hommes qui, jusqu'alors, avaient mené une vie d'apôtre, une vague d'indignation parcourut non seulement la Californie, mais tout le territoire des États-Unis, et l'on vit ceux-là mêmes qui les avaient voués à la mort s'acharner à défendre Tom Mooney et Warren Billings. Le juge qui avait condamné, le procureur qui avait requis, neuf sur dix des jurés qui avaient voté la peine capitale, de grands directeurs de journaux qui avaient fait campagne contre eux, des écrivains illustres, des artistes, des recteurs d'Universités, des professeurs, des associations d'étudiants, des rabbins, des pasteurs, des syndicats entiers, des sénateurs, des maires, des gouverneurs d'État, des ligues et des sociétés de toutes sortes, tous et toutes s'unirent pour réclamer la libération des deux hommes. On ne compte plus les meetings monstres, les commissions d'enquête, les adresses, les pétitions, les campagnes de presse, les livres, les brochures, les milliers de dé marches et de protestations qui se sont élevées en faveur des deux condamnés. Et c'est à juste titre qu'on a pu comparer cette affaire à l'affaire Dreyfus, tant par l'énormité de l'injustice que par l'émotion qu'elle suscite.

L'homme qui plaça la bombe

Un fait nouveau est advenu, annonçons-nous plus haut, qui rend la détention de Mooney et de Billings plus révoltante encore — s'il est possible.

Un homme s'est présenté, qui est venu dire : « C'est moi qui ai placé la fameuse bombe, dans telle et telle circonstance. Et si j'ai gardé le silence, c'est pour telle et telle raison. »

Cet homme se nomme Paul Callicotte. Il habite Portland, dans l'État d'Oregon. L'année de l'attentat — juillet 1916 — il était âgé de seize ans et travaillait dans une entreprise de charpente dans la ville d'Oakland, qui fait face à San Francisco. Et voici comment il explique la tragédie :

Le 21 juillet 1916, un inconnu l'accosta dans la rue, à Oakland, et lui demanda s'il accepterait de se charger, moyennant une rétribution de cinq dollars, de transporter le lendemain à San Francisco, un colis qu'il devrait remettre à un hom-

me qui l'attendait. Le jeune homme accepta, prit rendez-vous avec l'inconnu et le rencontra le lendemain — le samedi 22 juillet — à midi 15. Une valise lui fut remise, des recommandations lui furent faites : il s'agissait, lui disait-on, de transporter des gravures encadrées sous verre (qu'il fallait manier avec la plus extrême précaution), pour les remettre à leur destinataire : celui-ci attendrait le messager à un endroit bien précisé. Une somme de deux dollars fut remise au jeune homme, à titre d'acompte. A 1 heure 30, Callicotte trouva l'homme qui l'attendait devant le Café Alameda, cet homme prit la valise, lui donna 3 dollars ; ils prirent ensemble un léger lunch.

A deux heures moins deux minutes, ayant longé Market Street, ils arrivaient au coin de Steuart Street (où l'explosion devait se produire huit minutes plus tard). Voyant un policeman à cheval posté à l'entrée de cette rue, l'inconnu pria Callicotte de reprendre la valise, de traverser la rue et d'aller la poser devant un restaurant qu'il désignait. Callicotte obéit, s'éloigna aussitôt pour retrouver son compagnon : celui-ci avait disparu. Quelques instants plus tard, le désastre s'accomplissait.

Comment Callicotte explique-t-il qu'il ait pu, pendant seize années, garder son terrible secret ? Il l'explique en disant — ce qui est vrai — que son père et sa mère appartenaient à une secte religieuse farouche (connue sous le nom de « *La Venue du Septième Jour* ») qui interdit à ses participants de se livrer le samedi à autre chose qu'à la prière. Par crainte de révéler à ses parents qu'il avait enfreint leurs principes, le jeune homme garda le silence, apaisant sa conscience en se disant que Mooney et Billings étaient peut-être, après tout, les hommes qui l'avaient chargé de l'étrange mission qu'il avait acceptée.

Et ainsi, les années passèrent. Callicotte changea de profession, il devint guide dans la montagne, s'installa à Portland, y fonda un foyer et oublia la tragédie. Pendant l'été dernier, au cours d'une escalade périlleuse où il servait de guide à deux jeunes touristes, un accident se produisit : la corde qui les attachait se rompit. Callicotte fit une chute grave, se cassa la jambe, et fut contraint de garder l'immobilité pendant plusieurs mois. C'est pendant cette période qu'il eut le loisir de méditer sur les conséquences de son acte et qu'il se résolut à sortir de son long silence. Il s'adressa d'abord à la police de Portland, qui tenta d'étouffer l'affaire et refusa de faire état de ses déclarations ; puis, à un grand quotidien de la ville, le *Portland Oregonian* (journal extrêmement conservateur) qui, pendant quatre mois, le « cuisina », s'enquit de ses antécédents, vérifia tous ses dires, procéda même à une reconstitution, pour reconnaître finalement qu'il disait bien la vérité et pour s'étonner, en même temps, de l'indifférence singulière de la police.

Il nous est difficile, dans le cadre restreint de cette étude d'énumérer les faits qui permettent

d'établir l'authenticité de la version de Callicotte. Mais ces faits sont nombreux. S'ils n'ont pas permis de découvrir l'identité des deux agents provocateurs qui ont remis à Callicotte la valise tragique, ils démontrent à l'évidence que ce dernier fut l'instrument involontaire de l'attentat qui supprima dix existences et suscita le martyre de deux hommes.

Depuis, la campagne en faveur de Mooney et Billings a pris en Amérique une ampleur assez difficile à décrire. Le 6 novembre, un meeting réunissait à l'Auditorium de San Francisco 18.000 personnes : Théodore Dreiser, le grand écrivain américain, avait traversé le continent pour venir, ce jour-là, clamer publiquement son indignation ; de nombreux orateurs l'assistaient, Callicotte était sur l'estrade, il renouela sa confession. A la fin du mois de novembre, un sensationnel « *l'accusé* » était publié, signé des noms les plus illustres, sommant le gouverneur Rolph d'accorder aux deux condamnés la révision de leur procès.

Seize ans

Pendant que cette action se déroule, à l'échelle nationale et internationale, les deux intéressés en attendent anxieusement l'issue, Warren Billings à la prison de Folsom, où il travaille à l'extraction de la pierre, Tom Mooney à la prison de San Quentin.

Veut-on savoir de quoi est faite depuis seize ans, la vie du prisonnier Mooney ? — Nous tenons de Mooney lui-même une description minutieuse de l'existence qu'il mène dans sa geôle : nous la résumons ci-dessous, certains qu'elle intéressera les ligueurs.

Sa cellule mesure deux mètres de largeur sur 2 m. 50 de long, elle a des murs de pierre et ne comporte, pour toute ouverture, qu'une porte de fer où un guichet est pratiqué. Le lit de camp, très étroit, est flanqué d'une paille changée tous les six mois ; point de draps, un oreiller bourré de paille, deux minces couvertures militaires, grises et usagées. Le mobilier est complété par une petite table de bois, une corde à laquelle il accroche ses vêtements, deux escabeaux de bois, dont l'un supporte une cuvette d'émail et un broc de fer blanc ; au-dessus de la porte, deux planchettes de bois servent à ranger une cinquantaine de livres, des revues, des journaux, une machine à écrire ; l'appareil sanitaire est représenté par un seau de toilette en zinc ; une vieille boîte de conserves contient l'eau destinée à désaltrer le captif.

La prison n'est jamais chauffée. Un moteur électrique placé sur le toit amène l'air par un trou pratiqué au mur ; terriblement bruyante, la ventilation n'est assurée que si le moteur fonctionne bien, ce qui est rare ; l'air est donc fort souvent irrespirable. La lumière du jour ne pénètre jamais dans la cellule, constamment éclairée par une lampe électrique.

Le travail de Mooney consiste à éplucher les légumes destinés au mess des gardiens de la prison : pour cela, il doit être à son poste à 4 heures

du matin. A 3 heures 45, un gardien vient ouvrir sa porte et l'éveiller. A cette heure-là, dit-il, hiver comme été, il fait très froid (c'est un trait caractéristique du climat californien) ; il procède à ses ablutions, revêt rapidement son uniforme de prisonnier, et, son seau de toilette à la main, il va rejoindre la file des prisonniers logés dans le même bâtiment ; il descend un étage, vide et lave son seau dans une petite cour, et remonte le porter dans sa cellule.

Cela fait, muni de son laisser-passer qu'il doit placer sous les yeux de plusieurs gardiens, il se rend, à travers une série de cours et de jardins et en passant par la cuisine du mess, dans la salle d'épluchage. Cette pièce, fort exigüe, est sans fenêtre ; une étroite cabine de douches y est attenante, car tous les préposés à l'épluchage sont astreints à une propreté rigoureuse. Le cuisinier du mess l'envoie chercher les sacs de légumes dans un réduit voisin, et Mooney se met au travail pour trois heures environ. Il épluche en moyenne 100 livres de pommes de terre, 15 à 20 livres d'oignons et autant de carottes. Ce qui rend le travail fort désagréable, c'est que la cabine de douches est continuellement occupée, et que la petite salle d'épluchage est toujours emplies de vapeur et de relents humains.

Lorsqu'il fait beau, Tom Mooney a la permission de travailler dehors. La baie s'étend alors sous son regard, il peut voir évoluer les bateaux qui font le service entre San Raphaël et San Francisco : ce spectacle, dit-il, constitue l'une des plus grandes joies de sa vie. Malheureusement, il en jouit rarement, le climat de San Quentin étant particulièrement humide et pluvieux.

La tâche terminée, il prend sa douche, change de linge trois fois par semaine (ce qui lui fait écrire que l'obligation d'être propres à laquelle sont tenus les préposés à l'épluchage représente pour lui un autre agrément de sa vie), puis il passe à la cuisine, où le petit déjeuner lui est servi, ainsi, d'ailleurs, que ses autres repas. Il mange exactement comme les gardiens et déclare excellent la qualité de la nourriture.

Il doit alors se rendre dans la cour affectée à la promenade et aux jeux des prisonniers. Cette cour, cimentée, est par moitié recouverte d'un toit de zinc. Mooney marche de long en large pendant une heure, souvent en compagnie d'un ou deux prisonniers condamnés comme lui pour leur action en faveur de la classe ouvrière. Il passe ensuite au greffe de la prison, afin d'y chercher son courrier qui est, en général, très volumineux. Dans le courant de la journée, il doit encore fournir deux à trois heures de travail ; à six heures du soir, il est enfermé dans sa cellule.

Comme tous les prisonniers, il est autorisé à acheter à l'économat de menus suppléments : savon, papier à lettres, chocolat, confitures. Pendant ses heures de loisir, Mooney lit les périodiques qu'il reçoit au nombre d'une douzaine par jour (une censure assez stricte existe sur les livres qui lui sont envoyés de l'extérieur), il a le droit

d'écrire une lettre par jour. Lorsqu'il se sent fatigué, vers huit ou neuf heures, il s'étend sur son lit ; sa lampe pouvant rester allumée toute la nuit, il est libre de lire autant qu'il le désire.

Son attitude à l'égard des gardiens est, dit-il, d'une extrême circonspection. A cause du formidable retentissement donné à son affaire, il est l'objet d'une surveillance toute particulière ; aussi se montre-t-il soucieux d'observer tous les règlements de la prison et de ne pas donner prise aux brimades.

De l'avis de Mooney, les deux traits foncièrement déprimants de la vie à San Quentin sont, tout d'abord, la fréquence des suicides de prisonniers et, en second lieu, celle — relative — des exécutions capitales. Ou bien les désespérés se jettent par les fenêtres des ateliers, dans une cour cimentée, ou ils se précipitent sous les roues des camions qui font le service à l'intérieur de la prison.

Pendant toute la semaine qui précède une exécution capitale, une tension toute particulière emplit la geôle tout entière. Chaque prisonnier semble affecter une attitude de bravade, mais en réalité cette apparence cache une profonde dépression. Le jour même, tous les travaux sont arrêtés : les prisonniers sont rassemblés dans la cour centrale... et ils attendent. Ils attendent qu'une horloge les avertisse ; au premier coup, ils savent que le supplicé est en train de franchir les treize degrés qui le mènent au gibet ; le dernier coup leur apprend qu'un de leurs semblables a cessé d'exister.

— Je ne puis oublier, déclare Mooney, que sans l'intervention du Président Wilson, j'aurais dû, moi aussi, franchir les treize degrés qui conduisent à la mort.

Ce que Tom Mooney ne dit pas, et qu'il faut ajouter, c'est qu'en dépit des seize accablantes années qui l'ont mené à la vieillesse, il a confiance. Il attend sa libération. Il croit en la conscience humaine, il croit aux forces de justice... Au fond, est-ce bien cela en quoi il croit ? — Non, c'est beaucoup plus simple, bien plus proche et bien plus vivant : il croit en nous !

MAGDELEINE PAZ.

AU SECOURS DES ENFANTS DES CHOMEURS

Souvenez-vous qu'il y a, à l'heure actuelle, du fait du chômage qui règne à travers le monde quarante millions d'enfants qui ne mangent pas à leur faim, qui souffrent du froid et, faute de vêtements décents, sont dans l'impossibilité de suivre l'école.

Pour soulager cette détresse qui menace toute une génération dans son développement physique, moral et intellectuel, hâtez-vous d'envoyer votre obole au Comité Français de secours aux enfants, 10, rue de l'Elysée, Paris (VIII^e). Compte chèques-postaux, Paris 384-65. (Indiquer sur le coupon : Pour les enfants des chômeurs).

« Donner vite, c'est donner deux fois. »

BULLETIN

DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

NOS INTERVENTIONS

La liberté de conscience en Alsace

Nous avons publié le 30 janvier, page 66, une note relative à l'école d'infirmières de Colmar. Nous avons reçu à ce propos, les deux lettres suivantes. Nos lecteurs ne manqueront pas d'être frappés du contraste entre le ton acerbe de ces lettres et la mesure que nous avons gardée dans la nôtre.

I
Colmar, le 20 février 1933.

Monsieur,

Dans le numéro du 30 janvier 1933 des *Cahiers des Droits de l'Homme*, périodique dont vous êtes le gérant, a paru, à la page 66, un article qui reproduit une requête adressée à MM. les Ministres de la Santé publique et de l'Éducation nationale au sujet de la Clinique-école des Sœurs de Niederbronn, à Colmar.

Cette requête, dont le ou les signataires ne sont pas même nommés, contient des allégations tout à fait inexacts et constitue une basse calomnie susceptible de porter préjudice, tant à l'association qui a organisé les cours, qu'aux nombreux médecins dont le dévouement a rendu ces cours possibles.

En ma qualité de président de l'association, et au nom de mes collègues calomniés, je viens vous prier, invoquant en cas de besoin l'article 13 de la loi du 29 juillet 1881, dite sur « la liberté de la presse », d'insérer, dans le prochain numéro des *Cahiers des Droits de l'Homme* avec la présente lettre, la protestation ci-incluse que notre association a fait remettre à MM. les Ministres sollicités d'intervenir contre nous (suivent les signatures).

J'attends de votre loyauté et de votre courtoisie un prompt accusé de réception de ma lettre et de la protestation qui y est jointe, avec la promesse de votre part de déférer à ma demande et je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Dr FLEURENT.

II

A Monsieur le Ministre de la Santé publique

Monsieur le Ministre,

Les soussignés, docteurs en médecine, professeurs à l'École d'infirmières, agrégés à la Clinique de la rue Roesselmann, à Colmar, et les membres du Comité d'administration, protestent de la façon la plus formelle contre les insinuations contenues dans la lettre adressée à M. le Ministre le 11 janvier 1933, et reproduites dans les *Cahiers de la Ligue des Droits de l'Homme* du 30 janvier 1933.

Il est faux que, soit pour les professeurs, dont la majorité est non-catholique, soit pour les élèves, on ait jamais fait état de la religion.

Il est faux également que les élèves catholiques aient été favorisées ou admises de préférence. L'école a été ouverte et a été fréquentée par des élèves de toutes les confessions et il n'a jamais été porté la moindre atteinte à la liberté de pensée ; les nombreux élèves non-catholiques sont là pour l'attester.

Il est donc faux que la possibilité d'études égales n'ait pas été assurée à toutes les candidates, quelles qu'aient été leurs opinions religieuses.

La formation pratique des élèves se fait en grande partie dans les services de l'hôpital civil de Colmar, où toutes les spécialités sont représentées. L'hôpital de Colmar, chef-lieu du département, aura prochainement le même nombre de lits que celui de Mulhouse

et sera sous peu un des plus modernes de toute la France.

Les soussignés expriment leur indignation sur la manière lamentable et odieuse qui essaie de troubler la bonne harmonie qui n'a jamais cessé de régner, tant à l'école qu'à la clinique où les malades de toutes les opinions religieuses sont traités par des médecins de toutes confessions avec un égal dévouement.

Pour que nous reproduisions ces deux lettres, il a suffi que le Directeur de la Clinique-École nous le demandât. Il n'était pas besoin d'invoquer la loi qui, au surplus, n'oblige pas à publier les réponses des personnalités qui n'ont pas été directement mises en cause et qui mesure beaucoup plus strictement que ne le fait notre libéralisme la place accordée aux réponses. Nous les publions néanmoins, parce qu'il est conforme à nos principes de faire entendre la défense après l'accusation.

Le signataire de cette réponse déclare qu'il est faux que les élèves catholiques aient été favorisées ou admises de préférence à la clinique-école congréganiste. Cela est possible ; cela — puisqu'il l'affirme — est certain. Mais ce n'est pas la question que nous avons posée à l'administration.

Nous avons protesté parce qu'une école d'État est installée dans un établissement congréganiste et dirigée par une congréganiste.

Nous nous sommes préoccupés de la situation des jeunes filles non-catholiques, désireuses de se préparer aux fonctions d'infirmière et que leurs familles se refusent légitimement à envoyer dans une école congréganiste.

Nous n'avons calomnié personne. Puisque le sens de notre démarche a été mal compris, nous allons, dans une seconde démarche, le préciser. La réplique du signataire des lettres ci-dessous aura servi, du moins, à nous démontrer la nécessité d'une nouvelle intervention et à donner à cette intervention plus de fermeté et d'insistance.

L'affaire Seznec

A Monsieur le Ministre de la Justice

Nous avons l'honneur d'appeler tout particulièrement votre haute attention sur Joseph Seznec, dit Guillaume, condamné, au mois d'octobre 1924, par la Cour d'assises du Finistère, aux travaux forcés à perpétuité pour meurtre, actuellement transporté de 1^{re} classe n° 49.302 aux Iles du Salut.

Sans reprendre l'examen des conditions dans lesquelles intervint la condamnation de Seznec, accusé du meurtre de Pierre Quémener, nous nous permettons de vous rappeler que le condamné n'a cessé de protester de son innocence, qu'en fait la preuve de sa culpabilité n'a jamais pu être rapportée, et qu'une grande partie de l'opinion publique croit à son innocence.

Nous n'avons point l'intention de prendre parti, pour le moment, dans le débat qui s'est élevé à ce sujet. Nous nous permettons, toutefois, de réclamer, en faveur de Seznec, le bénéfice du doute.

D'autres raisons nous paraissent propres à émuouvoir dans la situation actuelle du condamné. Très vieilli et malade, Seznec est depuis huit ans au bagne. Sa femme, dont on a signalé de toutes parts le dévouement admirable à ce qu'elle pensait être la cause de l'innocence, est morte à la tâche qu'elle s'était imposée. La mère de Joseph Seznec, âgée de 82 ans, ne voudrait pas disparaître à son tour sans avoir revu son fils.

Une large mesure de clémence paraît devoir être

prise en faveur d'un condamné qui risque, si l'on tarde à s'inquiéter de son sort, de mourir au pénitencier, innocent peut-être, à coup sûr pitoyable.

Nous croyons, du reste, savoir que les autorités pénitentiaires, en raison de la conduite actuelle de Seznec, ne seraient pas défavorables à une mesure de grâce.

Pour ces diverses raisons, nous vous demandons instamment de vouloir bien prescrire le plus bienveillant examen du dossier de ce condamné, et de nous faire connaître la décision qui aura été prise à son égard. (23 janvier 1933.)

La mesure de clémence que nous avons sollicitée en faveur de Seznec a été refusée. Nous reprenons le dossier en vue d'une nouvelle action.

L'affaire Freinet

A la demande de la Fédération des Alpes-Maritimes, de la Fédération de la Savoie et de plusieurs de nos Sections, nous sommes intervenus en faveur de M. Freinet, instituteur à Saint-Paul (Alpes-Maritimes), menacé d'une sanction disciplinaire.

M. Freinet, qui est bien connu dans les milieux pédagogiques, a expérimenté à Saint-Paul une méthode d'enseignement sur laquelle il ne nous appartient pas de prendre parti et que ses partisans définissent ainsi : « Il pense que le point de départ de toute éducation est dans l'intérêt spontané que l'enfant porte aux manifestations de la vie réelle... Les enfants sont donc encouragés à s'exprimer eux-mêmes. Ils écrivent, quand ils en éprouvent le besoin, des rédactions qui sont des fragments de leur vie : narrations, descriptions, poésies, pièces de théâtre, rêves même... Ces rédactions nées spontanément, qui ne sauraient être suggérées ou guidées sans manquer à la conception pédagogique qui anime Freinet, sont lues en classe par leurs auteurs. Les élèves choisissent librement, au vote, la rédaction qui, répondant le mieux à l'intérêt de la classe, sera mise au point, rédigée définitivement, composée, imprimée et échangée avec des dizaines d'écoles de France et de l'étranger. »

A la suite d'une campagne d'affiches et de presse inspirée par la municipalité réactionnaire de Saint-Paul, M. Freinet fut traduit devant le Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

Parmi les centaines de rédactions libres imprimées par la presse de l'école depuis huit ans, quelques-unes seulement ont été retenues contre l'instituteur.

Les voici :

« LA GUERRE. — La dernière guerre, qui dura cinq ans et demi, fut cruelle et bien mauvaise pour les parents, ainsi que pour les victimes, qui souffraient et mouraient après avoir en vain appelé leur maman. Ils ont servi leur patrie, mais ils n'ont rien gagné. »

« LE CHAMPAGNE. — Des enfants répondent à une enquête de leurs petits amis d'Ecueil (Marne), dans le pays du champagne : ont du champagne, 0 ; ont bu du champagne, 17, rarement ; ont bu du vrai champagne, 9. »

« Les riches boivent du vrai champagne dans les hôtels de Saint-Paul. »

« LA PREMIÈRE COMMUNION. — Dimanche 19 juin a eu lieu la première communion à Saint-Paul, 19 garçons, 16 filles et 12 renouvelants. M. le curé nous a donné une brioche à chacun. Nous partons à l'église en chantant. Nous avons fait la bombe. C... s'est saoulé. Des hommes étaient ivres aussi. Nous avons mangé à la maison de bons gâteaux et de bonnes galettes. »

« MON RÊVE. — J'ai rêvé que toute la classe s'était révoltée contre le maire de Saint-Paul, qui ne voulait pas nous donner les fournitures gratuites. M. Freinet était devant. Il dit à M. le maire :

— Si vous ne voulez pas nous payer les livres, on vous tue.

— Non.

— Sautez-lui dessus, dit M. Freinet.

Je m'élançai. Les autres ont peur. M. le maire sort son couteau et m'en donne un coup sur la cuisse. De rage, je prends mon couteau et je le tue.

M. Freinet a été le maire et, moi, je suis allé à l'hôpital. A ma sortie, on m'a donné mille francs. »

Ces textes dataient tous de plusieurs mois et

M. Freinet les avait communiqués à ses chefs, qui n'avaient fait aucune observation.

Le Conseil départemental, dans sa séance du 28 janvier 1933 contre une décision du Conseil départemental de l'Enseignement primaire, en date du 23 janvier. Nous nous permettons d'appuyer auprès de vous sa requête.

Le 24 février, nous avons protesté auprès du ministre de l'Éducation nationale dans les termes suivants :

Vous êtes saisi par M. Freinet, instituteur à Saint-Paul (Alpes-Maritimes), d'un recours daté du 31 janvier 1933 contre une décision du Conseil départemental de l'Enseignement primaire, en date du 23 janvier. Nous nous permettons d'appuyer auprès de vous sa requête.

M. Freinet proteste contre l'avis favorable donné par le Conseil départemental à la peine de la censure prononcée contre lui. Il fait valoir des raisons de forme et des arguments qui touchent au fond du problème.

Dans la forme, les délais prescrits pour la communication du dossier n'auraient pas été respectés. M. Freinet, d'autre part, n'aurait jamais été avisé, ni de la réunion du Conseil départemental, ni de la décision prise. Enfin, l'enquête préliminaire aurait été hâtive et superficielle, l'inspecteur primaire, qui en était chargé, ayant refusé, non seulement d'assister à une classe, mais même de visiter les cahiers de devoirs mensuels.

Quant au fond, sans prendre parti sur une certaine méthode pédagogique et sur l'application qu'il convient d'en faire, la Ligue des Droits de l'Homme observe que l'accusation contre M. Freinet ne s'appuyait que sur quelques textes choisis parmi des centaines d'autres ; que ces textes étaient précisément ceux que les adversaires de M. Freinet, instituteur laïque, avaient à dessein choisis pour provoquer contre lui une agitation politique ; que l'autorité universitaire n'avait pas été saisie de plaintes émanant de parents d'élèves, et qu'aucune plainte de cette nature ne figure au dossier de l'affaire.

Un fait grave est de nature, nous n'en doutons pas, à peser sur votre décision et à l'incliner en notre sens : c'est que M. Freinet pouvait, à bon droit, se croire couvert et approuvé par ses chefs hiérarchiques. Aucun rapport défavorable ne lui avait été communiqué. Il n'avait plus été inspecté depuis 1929. L'inspecteur d'Académie lui avait, à deux reprises, le 12 février 1927 et le 22 décembre 1928, adressé des félicitations pour « le développement heureux de son expérience » et le résultat obtenu. M. Fontaine, inspecteur général de l'Instruction publique, lui avait écrit : « Vous faites campagne pour la méthode vivante, et ce n'est pas moi qui vous en découragerai. J'aurais bien plutôt envie de collaborer avec vous. »

De Belgique, d'Espagne, de Suisse, des maîtres autorisés de la pédagogie prodiguaient à M. Freinet l'encouragement et l'éloge. « M. Freinet est en train d'élever Saint-Paul au rang d'une des capitales pédagogiques de l'Europe », écrivait M. Ferrière, fondateur du Bureau international des Ecoles nouvelles.

Au cours du Congrès de l'Éducation nouvelle qui s'est tenu à Nice, en juillet 1932, M. Freinet a reçu dans son école un très grand nombre de congressistes auxquels, si nous ne nous trompons, vous-même, Monsieur le Ministre, vous étiez joint, et il n'a reçu de ces visiteurs que des félicitations et des éloges.

Or, les textes incriminés sur lesquels le Conseil départemental s'est prononcé, sont tous antérieurs à cette visite. Ces textes ont été, comme les autres, adressés chaque quinzaine, par M. Freinet, à ses chefs hiérarchiques, et notamment à l'inspecteur primaire. Ils n'ont donné lieu à aucune critique, à aucune observation, à aucune sanction, jusqu'au jour où les adversaires politiques de M. Freinet en ont fait usage.

A propos de l'un de ces textes, celui-là même qu'on a le plus vivement reproché à M. Freinet : la fameuse copie du « Rêve », la justice oblige à tenir compte d'une lettre de remerciements et d'éloges adressée à l'instituteur par le frère aîné de l'enfant qu'il a dirigé. M. Antonio Diaze, tuteur moral de son

jeune frère, déclare que celui-ci « s'est amélioré en tout son état général, grâce aux soins si dévoués de M. Freinet ». Il ajoute qu'à sa conviction, M. Freinet est un des meilleurs éducateurs par sa bonté et sa douceur envers les élèves. Il ne paraît pas douteux qu'en ce qui concerne au moins cet enfant, l'action éducatrice de M. Freinet ait eu pour résultat de le corriger de défauts graves sans remontrance verbale et sans punition.

Il est constant, d'autre part, que ces adversaires de M. Freinet, et tout particulièrement M. le Maire de Saint-Paul, se sont livrés contre l'instituteur et contre son école à des agissements intolérables. Le maire s'est servi du garde-champêtre pour provoquer la grève scolaire, venant jusqu'à la porte de l'école enjoindre aux élèves de rentrer chez eux. L'administration préfectorale n'a pris contre lui aucune sanction. Entre l'impunité dont jouit une municipalité coupable d'agissements aussi graves et la sanction frappant un instituteur jusqu'alors approuvé par ses chefs, il y a une inégalité de traitement qui choque l'esprit de justice.

Nous ne méconnaissons pas les difficultés que pose l'adoption des méthodes nouvelles dans un milieu aussi délicat et aussi sensible que l'école, mais nous pensons qu'il n'appartient d'en décider qu'à des pédagogues éprouvés, à des psychologues de profession, qui ne soient pas mêlés aux querelles locales.

M. Freinet vous demande de faire procéder à l'enquête pédagogique indispensable qui, seule, puisse établir le bien-fondé d'une sanction administrative pour faute pédagogique. Cette requête nous paraît à la fois modérée et équitable.

C'est la solution que la Ligue des Droits de l'Homme se permet de vous recommander, convaincue qu'après cette enquête seulement, une bonne justice pourra être rendue et l'apaisement se faire dans les esprits alarmés par la décision du Conseil départemental.

Si l'enquête conclut à l'innocence des griefs élevés contre M. Freinet, les amis de l'enseignement public ne pourront que s'en réjouir. Si, par contre, elle constate des erreurs ou des maladroites dans l'application d'une méthode délicate, il appartiendra aux chefs de M. Freinet de lui donner les conseils indispensables, sans recourir à une sanction qui frappe sans rien résoudre.

Nous vous serions reconnaissants, Monsieur le Ministre, de vouloir bien nous aviser de la suite que vous donnerez à cette requête.

Singulière attitude d'un maire

A Monsieur le Ministre de l'Intérieur

Nous sommes intervenus à cinq reprises auprès de vous : le 5 février, le 23 avril et le 30 mai 1932; le 23 janvier et le 31 février 1933, au sujet du conflit qui s'est élevé depuis la fin de l'année 1930 entre M. le maire d'Arbois (Jura) et la majorité de son Conseil municipal.

Nous n'avons pu obtenir jusqu'ici que des réponses évasives, à la faveur desquelles le conflit se prolonge et s'aggrave. Nous venons, une fois de plus, vous rappeler les griefs allégués contre le maire d'Arbois, avec l'espoir d'obtenir de vous, enfin, les décisions que la situation exige.

Rappelons les faits :

1° Le 20 décembre 1930, le Conseil municipal d'Arbois décidait, à la majorité de 13 voix contre 2 (dont celle du maire) et 2 abstentions, l'enlèvement d'un obusier placé devant le monument aux morts. Cinq conseillers, absents de cette séance, ont déclaré par la suite se solidariser avec leurs treize collègues, ce qui porte à 18 la majorité du Conseil.

En dépit de cette délibération, l'obusier est resté en place et le maire n'a tenu aucun compte de la volonté du Conseil municipal.

2° En novembre 1931, les demandes d'explication des conseillers municipaux obligèrent le maire à produire le registre des délibérations du conseil. On découvrit alors l'existence anormale de deux registres de délibérations : un registre, dépourvu de tout ca-

ractère officiel sur lequel étaient transcrites les délibérations et qui, seul, était connu du conseil; d'autre part, un registre officiel signé et paraphé par M. le préfet, où ne figuraient que les délibérations qu'il plaisait au maire d'y transcrire.

3° A partir du mois d'août 1931, M. le Maire, désireux d'échapper aux explications qui lui étaient demandées, n'a plus réuni le Conseil en séance ordinaire, en violation de l'article 46 de la loi municipale : « Les conseils municipaux se réunissent obligatoirement quatre fois l'année : en février, mai, août et novembre ».

La plupart des conseillers municipaux ont à deux reprises, le 21 novembre et le 30 novembre 1931, demandé au maire de réunir le Conseil municipal au sujet de la délibération du 20 décembre 1930 et de l'existence irrégulière des deux registres. Le maire n'a donné aucune suite à cette demande.

4° En violation de l'article 57 de la loi municipale, laquelle prescrit que les délibérations du Conseil sont signées par tous les membres présents à la séance, le maire a négligé, pendant plusieurs années, de présenter les délibérations à la signature des conseillers municipaux.

**

Ces faits montrent assez le parti pris de méconnaissance à la fois la loi municipale et les volontés de la majorité du Conseil, ce que vient de démontrer par surcroît l'affaire du charbon qui a fait l'objet de notre lettre du 21 février.

Or, ces errements n'ont été frappés d'aucune sanction administrative. Tout, au contraire, nous porte à croire que votre administration a couvert systématiquement le maire d'Arbois et ses abus.

Deux faits engagent notamment la responsabilité de M. le préfet du Jura.

Premier fait. — A l'abri du système des deux registres, le maire a nié l'existence de la délibération du 2 décembre 1930. Or, elle a été, par ses soins, affichée publiquement, revêtue de l'approbation du préfet. On devrait donc en retrouver la trace dans les registres de la préfecture. Des recherches de quelques minutes suffiraient à prouver l'authenticité et la validité de la délibération. Jamais M. le préfet du Jura n'a fait procéder à ces recherches.

Il y a plus. Dans votre lettre du 2 juillet 1932, vous nous informez que M. le préfet du Jura vous a fait connaître que la présence de l'obusier avait fait l'objet de diverses réclamations mais que lui-même n'avait été saisi à ce sujet d'aucune délibération du Conseil municipal d'Arbois.

Il faut donc, ou que les souvenirs de M. le préfet du Jura l'égarèrent, ou que le maire d'Arbois, en publiant la délibération approuvée par le préfet, ait commis un faux en écritures publiques. On s'étonne que M. le Préfet du Jura n'ait mis en mouvement aucune action contre lui.

Deuxième fait. — Excédés des abus de pouvoir du maire et prenant acte de son refus de déférer aux demandes de convocation du Conseil, les conseillers municipaux, au nombre de seize ont, à la date du 31 octobre 1932, demandé à M. le préfet du Jura de prononcer, en vertu de ses pouvoirs, la dissolution du Conseil municipal d'Arbois.

M. le préfet du Jura n'a donné aucune suite à cette demande si ce n'est pour faire observer par lettre du 18 novembre 1932 aux conseillers signataires, que la procédure de dissolution serait sans doute lente et difficile, et pour leur suggérer une démission collective qu'il se réservait naturellement le droit d'accepter ou de refuser.

Nous vous demandons, avec une extrême insistance, d'ordonner sur tous ces faits une enquête administrative, de rappeler le maire d'Arbois au sentiment de ses devoirs, d'exiger le respect des décisions prises par la majorité du Conseil municipal et de frapper les abus commis des sanctions nécessaires.

Nous vous demandons de rappeler à M. le préfet du Jura que sa fonction l'oblige à veiller à l'exécution

des lois et à en exiger l'application de tous, sans exception ni privilège.

Nous vous le demandons, au nom de l'égalité devant la loi dont vous avez la garde, — au nom de la justice qu'en bon républicain vous ne sauriez méconnaître.

Nous sommes convaincus que l'étonnante tolérance des abus que nous vous signalons n'a pu se prolonger qu'à votre insu. Nous ne doutons pas qu'instruit de l'affaire par l'étude personnelle et directe du dossier, vous ne preniez les décisions et les sanctions attendues depuis trop longtemps.

Dans quelles conditions Joseph Ducroux a-t-il été arrêté ?

Le 4 janvier, la Ligue adressait au ministre des Colonies la lettre que voici :

Nous avons été saisis de protestations au sujet des conditions dans lesquelles M. Joseph Ducroux a été arrêté.

D'après les renseignements qui nous ont été fournis, M. Ducroux aurait été arrêté à Singapour par des policiers français, embarqué de force à bord du *Paul-Doumer* et transféré à Saigon.

La lettre que vous avez adressée à M. Doriot, député, indique bien que M. Ducroux a été arrêté à Saigon dans les formes légales, mais ne précise pas dans quelles conditions il était venu à Saigon. C'est sur ce point que nous vous demandons de bien vouloir nous renseigner.

M. Sarraut a fait tenir, le 27 janvier, la réponse suivante à notre président :

Par lettre du 4 janvier 1933, vous m'avez fait savoir que la Ligue que vous présidez avait été saisie de protestations touchant les conditions d'arrestation du Français Joseph Ducroux, les renseignements qui accompagnent ces protestations indiquant que M. Ducroux aurait été arrêté à Singapour par des policiers français, embarqué de force à bord du *Paul-Doumer* et transféré à Saigon.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les indications qui vous ont été rapportées sont erronées. A l'expiration de la peine qu'il a encourue à Singapour, Joseph Ducroux a été expulsé de la colonie anglaise sur l'Indochine par vapeur français, suivant décision du Gouvernement des Straits Settlements.

Le mandat d'arrêt décerné par le Parquet de la Seine lui a été notifié à l'arrivée du navire au port de Saigon, Joseph Ducroux a ensuite été écoroué et déferé au Parquet de cette ville, régulièrement saisi de l'affaire.

Le 3 février, la Ligue intervenait à nouveau en ces termes :

Par lettre du 4 janvier 1933, nous avons eu l'honneur de vous demander dans quelles conditions M. Joseph Ducroux avait été embarqué à Singapour sur un bateau français et transféré à Saigon.

Il semble résulter des explications que vous avez bien voulu nous donner par votre lettre du 27 janvier, que les autorités anglaises, en expulsant M. Ducroux, ne lui auraient pas laissé le libre choix de ses moyens de départ et de sa destination.

Nous vous demandons de bien vouloir nous indiquer, si c'est bien l'accusation que vous portez contre les autorités anglaises. Nous croyons d'ailleurs devoir vous indiquer que Joseph Ducroux aurait été expulsé et embarqué, non pas à l'expiration de sa peine, comme on pourrait le supposer, mais huit jours avant la date où il aurait dû être libéré. Il y a une coïncidence trop frappante entre cette libération anticipée aux fins d'expulsion, et le passage à Singapour d'un vapeur français à destination de Saigon, pour que le Gouvernement n'en demande pas l'explication au Gouvernement britannique.

Nous serions heureux d'apprendre les démarches que vous ne manquerez pas d'entreprendre à cet effet.

Le sabre et le goupillon

(Suite et fin)

Nous avions protesté, le 19 décembre, auprès du Ministère de la Guerre contre la participation des troupes malgaches à la « Journée diocésaine des Ecoles Libres » de Luçon (Cahiers 1932, p. 760).

Voici la réponse que nous avons reçue du Ministère de la Guerre :

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'un groupe de militaires du 41^e régiment de Mitrailleurs malgaches a effectivement participé à une fête organisée, le 25 septembre dernier, à Luçon.

Cette participation a été demandée par le maire de Saint-Hilaire-de-Vaust et le préfet de la Vendée, consulté, n'a fait aucune objection.

C'est dans ces conditions, que l'autorité militaire, en l'espèce le commandant de la région, a accordé l'autorisation sollicitée.

Il résulte donc de la lettre du ministre que les autorités civiles sont d'accord avec les autorités militaires pour considérer :

1^o *Qu'il convient que les fêtes religieuses soient célébrées avec le concours officiel des troupes ;*

2^o *Que les soldats malgaches sont amenés en France pour rendre un hommage commandé au culte catholique.*

N'oublions pas que nous vivons encore sous le régime de la séparation des Eglises et de l'Etat et sous un gouvernement laïque !

Pour un réfugié politique

A Monsieur le Ministre du Travail

Nous avons l'honneur, à la demande de la Ligue italienne des Droits de l'Homme, d'appeler toute votre bienveillante attention sur M. Francesco Sponton, de nationalité italienne, demeurant 57, rue Condorcet, à Paris (9^e), dont la situation est la suivante :

M. Sponton est entré en France en 1931 ; c'est un réfugié politique antifasciste ; il était en 1921 conseiller municipal socialiste d'Adria (province de Rovigo), et à ce titre il a été le collaborateur et l'ami de Matteotti.

En 1922, après que le Conseil municipal d'Adria eût été contraint de remettre sa démission entre les mains des pouvoirs fascistes, M. Sponton fut avec ses camarades l'objet des pires persécutions, à tel point qu'il dut s'enfuir d'Adria et renoncer à toute activité politique.

Il fut notamment obligé d'abandonner l'emploi qu'il tenait depuis vingt ans de directeur technique d'une manufacture de tissus, parce que les propriétaires de cette manufacture étaient apparentés au secrétaire général administratif du Parti fasciste ; cité comme témoin dans l'affaire Matteotti, M. Sponton eut le courage de dire la vérité sur ce qu'il savait ; depuis lors, il fut mis dans la complète impossibilité de gagner sa vie ; pour subvenir aux besoins de ses six enfants, il essaya d'ouvrir un petit commerce ; mais, mis à l'index par les fascistes, il dut renoncer à cette exploitation et il partit chercher du travail à Milan ; là encore, les fascistes s'employèrent à l'empêcher de travailler et au bout de six mois il se résolut à quitter son pays avec son fils aîné pour gagner la France.

L'authenticité de ce récit nous est confirmée par une déclaration de M. Piva Guido, qui a habité longtemps à Adria où il a bien connu l'intéressé, et qui, maintenant naturalisé Français, est domicilié 158, rue de Ménilmontant, à Paris (20^e).

M. Sponton est titulaire d'une carte d'identité de non-travailleur. Il a pu subsister jusqu'ici grâce à l'appui d'un de nos collègues et à l'assistance d'une famille charitable qui l'a recueilli avec son fils, bien qu'ayant elle-même quatre enfants à sa charge.

M. Sponton sollicite l'échange de sa carte contre une carte de travailleur, pour pouvoir soulager cette famille qui ne peut plus s'imposer de nouveaux sacrifices, malgré toute sa générosité, et aussi pour pouvoir envoyer quelques subsides à ses enfants, réduits

à une situation de misère. Il a déjà adressé en 1931 une demande, dont le dossier porte le N° 10.845, au ministère du Travail, mais cette demande n'a pas eu jusqu'ici de suite.

Nous devons ajouter que le fils aîné de M. Sponton, qui est actuellement âgé de 20 ans, a le plus vif désir d'accéder à la nationalité française et qu'il compte requérir sa naturalisation dès qu'il aura rempli les conditions de séjour exigées.

Nous espérons, Monsieur le Ministre, que vous pourrez envisager une décision favorable à la requête de M. Sponton, dont le cas nous paraît présenter un intérêt tout particulier, et qu'il vous sera possible de tenir compte des souffrances qu'il a endurées pour mettre fin à la situation critique dans laquelle il se trouve, en lui délivrant une carte de travailleur.

Nous vous aurions, au surplus, une vive gratitude de bien vouloir nous faire part de la suite réservée à cette démarche.

(20 janvier 1933.)

Encore le service de santé

A Monsieur le Ministre de la Guerre

Nous avons l'honneur d'appeler votre bienveillante attention sur les faits suivants :

M. Nordon, André, surstaire, fut à l'âge de 26 ans incorporé, le 20 octobre 1931, au 1^{er} régiment du génie à Strasbourg et employé comme sapeur-mineur. Les travaux qui lui furent demandés dépassant ses forces, il sollicita d'être radiographié et versé dans le service auxiliaire, car il avait constaté un amaigrissement sensible et souffrait d'un point au côté.

Il fut soumis à l'examen des médecins militaires. Son maintien dans le service armé fut décidé, mais il reçut l'affectation d'élève-tambour. En février 1932, M. Nordon fut envoyé au service géographique de l'armée à Paris.

Par suite d'angine, il entra à l'hôpital du Val-de-Grâce, puis peu après à l'infirmerie de l'Ecole militaire. Il se plaignait d'une vive douleur au côté gauche. Il fut ausculté par le médecin-major. Cet officier déclara que le jeune Nordon était en parfait état de santé. Celui-ci resta donc à l'infirmerie ; il fut ausculté à diverses reprises, toujours sans résultat.

Se sentant plus mal, M. Nordon écrivit à son père qui vint le voir accompagné d'un médecin civil. Ce médecin reconnut immédiatement la gravité du cas, gravité qui fut confirmée par la radiographie. Il fut évacué sur l'hôpital Percy, et son père obtint l'autorisation de faire soigner son fils dans une clinique pour essayer de le sauver. Ces soins tardifs furent vains ; M. André Nordon décéda.

Il semble bien qu'une lourde responsabilité pèse sur le service de santé qui, malgré les plaintes de M. Nordon, malgré plusieurs examens, n'a pas su reconnaître le mal dont il était atteint. Faute de soins en temps utile, l'aggravation a entraîné une mort qui aurait pu être évitée.

Nous vous demandons instamment, Monsieur le Ministre, de bien vouloir ordonner une enquête attentive, afin d'établir les responsabilités, et de nous tenir au courant de la suite qui sera réservée à notre intervention.

(23 janvier 1933.)

La liberté d'opinion

A Monsieur le Ministre de la Marine

Nous avons l'honneur, sur les indications de notre Section de Toulon, d'appeler tout particulièrement votre haute attention sur les faits suivants :

M. Jules Léca, né à Toulon le 14 mai 1869, demeurant dans cette ville, 8, rue du Dr-Camille-Auban, est, depuis de nombreuses années, employé en qualité d'ouvrier plombier par l'entreprise Santini.

Dernièrement, cette maison ayant à effectuer divers travaux de plomberie pour le compte de l'administration de la Marine à l'intérieur de l'Arsenal,

déleguait à cet effet plusieurs de ses ouvriers, entre autres M. Léca. Aucune difficulté ne se manifesta le premier jour, tous les ouvriers désignés par la Maison Santini étant porteurs, comme l'exige le règlement, d'un casier judiciaire vierge et de date récente.

Or, le 7 janvier se présentait, sur le chantier en cours, un gendarme maritime qui pria l'ouvrier Léca d'avoir à le suivre au poste de surveillance. Là, on lui fit connaître que, d'ordre supérieur, il ne pouvait continuer à travailler à l'intérieur de l'Arsenal et qu'il devait cesser immédiatement ses occupations.

M. Léca se rendit immédiatement à cet ordre, quoi qu'il ne pût concevoir quels étaient les griefs invoqués à son encontre.

Au cours d'une audience qu'il demanda à la Préfecture Maritime, le capitaine de frégate Ponsot, chef du service d'ordre de la Majorité générale, lui répondit : « Vous m'êtes signalé comme étant communiste. Or, tant que je serai à ce poste, je vous interdirai l'entrée de l'Arsenal, à moins de décision « ministérielle contraire. »

En effet, M. Léca a appartenu au Parti Communiste de 1921 à 1928. Depuis cette date, il n'a plus aucune attache avec ce parti ni avec ses filiales. Il a, du reste, renoncé à toute politique militante.

Il n'a jamais subi aucune condamnation civile ni militaire. Ancien conseiller prud'homme de la Ville de Toulon de 1921 à 1926, il jouit de la sympathie de tous ceux qui l'approchent.

Au point de vue militaire, il a accompli son service de 1889 à 1892. Mobilisé en 1914, il a servi au front et est titulaire de la carte du combattant n° 22.496 délivrée par l'Office du Var.

Il apparaît donc qu'en l'occasion, l'autorité maritime a commis une erreur de fait en considérant M. Léca comme un militant communiste, et que le motif invoqué contre lui ne se justifie pas.

Nous nous permettons, en outre, de faire observer que, lorsqu'un entrepreneur effectue un travail dans un Arsenal, pour le compte de l'Administration, les ouvriers qui exécutent cet ouvrage ne sont pas recrutés par l'établissement d'Etat, mais bien par l'entreprise privée à qui est confié le travail. Dans ces conditions, il apparaît que l'Administration n'est pas fondée à contrôler, surtout au point de vue politique, les ouvriers que l'entrepreneur délègue et qui, dès qu'ils justifient d'un casier judiciaire vierge, ainsi que l'exige le règlement, ne doivent pas être inquiétés.

La responsabilité de l'entrepreneur, en pareil cas, est seule engagée ; son autorité doit rester entière. On ne saurait admettre que l'Administration, en y substituant la sienne propre, ajoute, aux conditions d'honorabilité prescrites par le règlement, des exigences d'ordre politique dont elle n'a pas à connaître.

Nous vous aurions une vive gratitude de vouloir bien prescrire une enquête sur les faits ci-dessus et de nous en faire connaître les résultats.

(28 janvier 1933.)

Les brimades dans l'armée

A Monsieur le Ministre de la Guerre

Nous avons l'honneur, sur les indications de notre Section de Mazamet (Tarn), d'appeler votre haute attention sur M. Alban Avérous, brigadier au 2^e régiment de spahis à Vienne (Isère).

Le brigadier Avérous a récemment tenté de se suicider en se précipitant du deuxième étage de la caserne.

D'après les renseignements fournis par le père de l'intéressé, M. Etienne Averous, demeurant à Mazamet, cet acte de désespoir serait motivé par les brimades auxquelles le brigadier Avérous aurait été en butte de la part de certains de ses supérieurs.

Peu de temps après son incorporation au 9^e régiment de spahis et son affectation aux transmissions, escadron hors rang, M. Avérous formulait une de-

mande de départ pour le Levant au titre de météorologiste, en réponse à une note réclamant des volontaires pour cette affectation. Sa demande n'aurait pas été transmise par le maréchal-des-logis au capitaine.

Vers le début du mois d'août, il formulait une demande d'autorisation de mariage qui, après trois mois d'attente, était rejetée le 20 novembre. Entre temps, le brigadier Avérous aurait été sans cesse poursuivi par les brimades et les injures de l'adjudant-chef comme de l'adjudant de l'escadron hors rang. Une punition de 45 jours de consigne lui aurait été infligée en l'absence du colonel, et celui-ci, à son retour, aurait fait appeler M. Avérous et aurait levé la punition en invitant l'intéressé à s'adresser à lui si on prenait à nouveau contre lui une sanction injustifiée. Cependant, des punitions pour des motifs futiles n'auraient pas cessé d'atteindre M. Avérous qui, désespéré par ces mauvais traitements et par le refus qui avait été opposé à sa demande de mariage, se serait résolu à mourir.

Nous vous aurions une vive gratitude de vouloir bien prescrire une enquête sur les conditions dans lesquelles est intervenu l'acte de désespoir de ce sous-officier, et de nous en faire connaître les résultats. (25 janvier 1933.)

Autres interventions

AFFAIRES ETRANGERES

Chine

Nuan Ping. — Le 7 janvier dernier, nous intervenions à la Légation de Chine en faveur de Nuan Ping, président des syndicats ouvriers chinois, menacé d'être traduit en cour martiale (*Cahiers* 1933, p. 45).

Nuan Ping a été libéré.

Remerciant la Ligue de son intervention, M. Henri Barbusse écrit à M. Victor Basch :

« Ce résultat est dû à votre intervention, ainsi qu'à celle de plusieurs parlementaires amis qui ont déterminé le sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères à faire une démarche personnelle. »

ASSISTANCE PUBLIQUE

Divers

Malades soignés dans les hôpitaux (Liberté de conscience). — En novembre 1930, nous informions le Ministre de la Justice que, depuis quelques années, de nombreux malades soignés dans les hôpitaux de Paris recevaient une lettre ainsi conçue :

« J'apprends votre transport d'urgence à l'Hôpital et la gravité de votre état. Demandez donc de suite à la surveillante de votre salle de faire venir M. l'aumônier, le prêtre qui visite les malades qui le désirent. (La nuit comme le jour, elle fera immédiatement le nécessaire.)

« Sa visite vous confortera le moral dans votre épreuve. Je prie le Bon Dieu de vous donner la patience et le courage et aussi de vous conserver à l'affection des vôtres.

« Pensez au salut de votre âme et à votre éternité !

« Regrettez du fond du cœur et bien sincèrement toutes les fautes de votre vie : quelles qu'elles soient, le Bon Dieu, très miséricordieux, vous pardonnera.

« Souvenez-vous des principes religieux que vous avez reçus dans votre enfance et de votre Première Communion.

« Revenez au Bon Dieu, priez la Sainte Vierge et ne désespérez jamais.

« Allons, courage, et suivez, de suite, le conseil désintéressé d'un ami tout dévoué. »

La réception de cette lettre était de nature à provoquer chez les malades une émotion légitime qui empirait leur état.

A la suite de notre intervention, le ministre de la Santé publique, dans les attributions duquel rentre l'administration des établissements hospitaliers, a prescrit une enquête rappelant que le prosélytisme est interdit aux représentants des différents cultes admis au chevet des malades.

GUERRE

Droits des militaires

Schulz, Paquier, Holier, Bodereau. — M. Jean

Schulz, de nationalité allemande, soldat au 1^{er} régiment étranger, et dont le contrat devait prochainement arriver à expiration, était continuellement malade depuis mai 1931 et envoyé d'hôpital en hôpital. Sollicitant un congé libérable, il a obtenu satisfaction et a été libéré le 19 novembre 1932.

M. Bernard Paquier, du 1^{er} régiment étranger (Sidi Bel-Abbès), avait touché la haute-paye jusqu'au 24 novembre 1931. Il était, à cette date, entré à l'hôpital pour y subir une opération. La haute-paye lui fut alors supprimée. D'autre part, aucun congé de convalescence ne lui fut accordée après son opération. Le rappel de haute-paye qu'il sollicitait lui a été payé le 19 octobre 1932.

M. Fritz Holter, de nationalité allemande, légionnaire au 1^{er} régiment étranger, avait été admis trois fois à l'hôpital depuis fin 1931, époque de son engagement. Ces séjours nombreux dans les hôpitaux semblant prouver l'incapacité de M. Holter au service militaire, il a été réformé définitivement et rayé des contrôles du corps le 15 octobre 1932.

M. Roger Bodereau, soldat au 1^{er} régiment étranger de cavalerie, comptant de nombreuses années de service, était atteint par des troubles mentaux assez graves. Le service très dur qu'il était obligé d'accomplir dans l'unité à laquelle il appartenait n'était pas sans aggraver son état. Le ministre de la Guerre nous a donné l'assurance, le 10 décembre 1932, que le soldat Bodereau Roger « serait présenté devant une commission de réforme en vue de sa réforme définitive et de l'évaluation de ses droits à pension ».

INSTRUCTION PUBLIQUE

Droits des fonctionnaires

Adien. — En septembre 1929, M. Adien, père de deux enfants, répétiteur chargé de l'enseignement de l'anglais au collège de Vitry-le-François, conseiller municipal en cette ville, avait été brusquement avisé, quelques jours avant la rentrée, qu'il était nommé à Châlons-sur-Marne comme répétiteur. Une telle mesure prise avec une semblable hâte semblait avoir été dictée par des raisons extra-professionnelles, car M. Adien enseignait depuis six ans au collège de Vitry, où ses notes étaient excellentes. A la suite d'un déplacement qui n'avait été ni sollicité par lui, ni prononcé par mesure disciplinaire, M. Adien se trouvait dans l'impossibilité de remplir les fonctions électives qui lui avaient été confiées.

Malgré nos démarches, la décision fut maintenue. En décembre 1932 le poste de Vitry-le-François étant devenu libre, sur une nouvelle intervention M. Adien y est nommé.

M. E. G..., marié, père d'un enfant, avait été condamné par défaut à 1 an de prison par le Tribunal de la Seine, pour vol d'une bouteille de quinquina. M. G... ignorant le jugement de défaut pris contre lui, s'était rengagé le 17 octobre 1929. Au moment où son rengagement allait prendre fin, il fut arrêté. — Sa conduite depuis 1929 avait été irréprochable, le Président de la République, après intervention, lui a fait remise de l'emprisonnement.

SITUATION MENSUELLE

Sections installées

- 13 janvier 1933. — Lézignan-la-Cèbe (Hérault), président : M. Lignon, instituteur.
- 13 janvier 1933. — Solliès-Pont (Var), président : M. François Chastanier, courtier agricole.
- 16 janvier 1933. — Pont-de-Veyle (Ain), président : M. Content, instituteur à Saint-Jean-de-Veyle.
- 24 janvier 1933. — Nouzières (Creuse), président : M. Ursain Auclair.
- 24 janvier 1933. — Beauval (Somme), président : M. Pierre Villain, conseiller municipal.
- 24 janvier 1933. — Garlin (Basses-Pyrénées), président : M. Charlet, inspecteur primaire, à Aydie-par-Portet.
- 27 janvier 1933. — Eclose (Isère), président : M. Perceval, instituteur.
- 31 janvier 1933. — Saint-Sauveur-en-Puisaye (Yonne), président : M. Doreau, conseiller général, maire.

SECTIONS ET FÉDÉRATIONS

Conférences des délégués permanents

Du 4 au 11 février, M. Georges-Etienne a visité les Sections suivantes : Foncine-le-Haut, Saint-Laurent-du-Jura, Morez, Viry, Orgelet, Arinthod, Beaufort, Saint-Amour, Arbois (Jura).

Du 8 au 20 février, M. Campolunghi a visité les Sections suivantes : Port-Sainte-Foy, Bergerac, Le Bugue, Le Buisson, Saint-Julien-Lamponi (Carlux) (Dordogne), Malaville, Mérignac, Châteauneuf-sur-Charente, Rouillac, Montagnac, Monbrion, Chasseneuil, Confolens (Charente), Tombebeuf (Lot-et-Garonne).

Autres conférences

- 18 décembre. — Mouvaux (Nord), M. Maillot.
 22 janvier. — Tourcoing (Nord), M. Norrit.
 25 janvier. — Bois-Colombes (Seine), M. Lop.
 29 janvier. — Les Montils (Loir-et-Cher), M. Rubel.
 Janvier. — Amagne-Lucy (Ardennes), M. Bozzi, président fédéral.
 1^{er} février. — Vire (Calvados), M. Chabrun, trésorier général de la Ligue.
 4 février. — Ablon (S.-et-O.), M. Rodrigues.
 4 février. — Rambervilliers (Vosges), M. Picard, vice-président fédéral.
 4 février. — Bruges (Vosges), M. Rucart, président fédéral.
 5 février. — Seine (Fédération), M. Hérol, vice-président de la Ligue.
 5 février. — Darnay (Vosges), M. Rucart.
 5 février. — Romans, Bourg-de-Féage (Drôme), M. Moutet, membre du Comité Central ; M. Nicolas, président fédéral.
 6 février. — Corbeil (S.-et-O.), M. Monti, secrétaire général de la Fédération italienne, et M. de Bianchi, président de la Section italienne de Corbeil.
 8 février. — Paris-19^e Amérique, M. Delaisi, membre du Comité Central.
 9 février. — Fontenay-sous-Bois (Seine), M. Hérol.
 11 février. — Le Perreux (Seine), M. Cailaud, membre du Comité Central.
 12 février. — Madon (L.-et-Ch.), M. Bonnin, secrétaire fédéral ; M. Reibel.
 16 février. — Arpajon (S.-et-O.), M. Mottini.
 18 février. — Paris, Cercle Pax-Orient, Anniversaire de la mort de Ferdinand Buisson, M. Hérol.
 19 février. — Lamothe-Beuvron (L.-et-Ch.), MM. Bonnin et Reibel.

Campagnes de la Ligue

Désarmement. — Chevanceaux propose d'intensifier la propagande en faveur de la Paix pour que les armées si coûteuses à tous les pays soient supprimées. (22 janvier.)

— Evian s'élève contre le plan de désarmement déposé à Genève par le gouvernement français, constate que ce plan tend à permettre le réarmement des nations désarmées, dénonce la criminelle hypocrisie des états-majors et des multinationales internationales, lesquels par une récente campagne de presse ont essayé de créer un courant d'opinion populaire en faveur de ce plan que, faussement, ils se donnaient l'apparence de combattre ; félicite les groupements pacifistes allemands de leur protestation contre un réarmement possible de l'Allemagne ; s'engage, en complet accord avec les conclusions du Congrès de Paris, à consacrer tous ses efforts à l'obtention d'un désarmement universel, réel et prochain, abjure les travailleurs et prolétaires de tous les pays de déclarer la guerre à tous les réactionnaires de l'Internationale des armements. (21 janvier.)

— Marennes, Rochefort, La Rochelle et Saintes demandent que l'égalité de statut militaire entre la France et l'Allemagne ne soit pas recherchée dans le sens du réarmement de l'Allemagne ; insistent pour que la France réduise ses propres armements sans détruire la partie V du traité de Versailles qui prévoit la suppression du service militaire obligatoire dans tous les pays.

— Monsempron-Libos soutient qu'il est injuste et inhumain de continuer à payer nos dettes à l'Amérique alors que celle-ci, sur l'intervention de son président Hoover, nous a demandé et a obtenu une réduction de 90 0/0 de notre créance vis-à-vis de l'Allemagne. (7 janvier.)

— Montbéliard demande le désarmement simultané et contrôlé. (21 janvier.)

— Paris (18^e, Grandes Carrières) demande que la Ligue intensifie sa propagande pacifiste en demandant le désarmement réel et immédiat.

— Pré-en-Pail demande que la vérité soit répandue sur les causes et la conduite de la guerre ; que l'idée des Etats-

Unis du monde soit propagée par tous les moyens ; que le referendum populaire soit inscrit dans la Constitution et qu'une démarche énergique soit faite par la S.D.N. pour amener les pays y adhérant à l'inscrire dans leur constitution.

Armes à feu (Fabrication et commerce privés). — Le Congrès fédéral des Alpes-Maritimes et la Section de Pré-en-Pail demandent la suppression de la fabrication et du commerce privés des armes à feu. Le Congrès des Alpes-Maritimes demande en outre la nationalisation de toutes les usines ; Pré-en-Pail, la rémunération de l'industrie privée pour l'usure du matériel ; Aulnay-de-Saintonge, la suppression de la fabrication et du commerce privés ou la réglementation et le contrôle par l'Etat.

Ecole laïque. — Monsempron-Libos appuie la demande faite par le président de la Fédération du Bas-Rhin tendant à l'abrogation immédiate de l'art. 3. (7 janvier.)

— Trévoux demande l'abrogation de la loi Falloux, la suppression des aumôniers dans les établissements secondaires ; l'interdiction de toute subvention et de toute participation de l'Etat, des départements et des communes à l'enseignement privé, de l'Etat aux congrégations missionnaires.

— Herblay demande que le statut légal des caisses des écoles laïques soit définitivement établi et que la loi votée par la Chambre des Députés en janvier 1914 soit étudiée à nouveau par le Sénat.

Guilbeaux. — Bagnoux demande l'acquiescement de Guilbeaux. (21 janvier.)

— Chevanceaux proteste contre le jugement du journaliste Guilbeaux par un tribunal d'exception.

— Paris (5^e) demande la révision du procès Guilbeaux.

Leretour. — Clichy et Compiègne ont demandé la libération du citoyen Leretour.

— Paris (2^e), Provins et Suresnes ont demandé au Comité Central de s'occuper d'urgence de l'objectif de conscience Leretour en danger de mort dans une prison militaire de Nancy.

— Serquigny a protesté contre l'attitude du directeur de l'Hôpital militaire de Nancy (qui a refusé d'admettre l'objectif de conscience Leretour) et a demandé des sanctions.

Lois laïques en Alsace-Lorraine. — Montbéliard et Trévoux demandent l'application des lois laïques en Alsace-Lorraine. Monsempron-Libos confirme son dernier vœu et proteste contre les atermoiements en vue de l'assimilation.

Mandats. — La Ferté-Milon, Serquigny et Trévoux demandent que le mandat municipal soit ramené à 4 ans.

Scandales financiers. — Hangest-en-Santerre, Montbéliard, Noyant, Paris-18^e, Saint-Xandre, Trévoux demandent une répression sévère des fraudes fiscales quelle que soit la personnalité des délinquants, Noyant demande en outre que toute la lumière soit faite sur cette affaire.

— Hangest-en-Santerre et Saint-Xandre demandent la publication des noms des fraudeurs, Saint-Xandre que la liste soit apposée dans toutes les mairies.

— Serquigny proteste contre l'attitude du Sénat qui a refusé la levée de l'immunité parlementaire des 3 sénateurs inculpés dans l'affaire des fraudes fiscales. (21 janvier.)

Traitements, salaires et pensions (diminution des). — La Fédération des Alpes-Maritimes proteste contre tout projet de loi tendant à réduire les droits des victimes de la guerre et les traitements des fonctionnaires, à majorer certains impôts de consommation ; estime que la seule méthode démocratique pour combler le déficit budgétaire consiste dans une réduction des dépenses militaires après entente avec les Etats d'Europe, dans une juste répression de la fraude fiscale, dans un meilleur rendement de l'impôt sur le revenu.

— Chevanceaux s'élève contre tout établissement de taxe ou impôts nouveaux visant les salaires publics et privés. (22 janvier.)

— Neufmarché (S.-Inf.) proteste contre la diminution des traitements, salaires et pensions.

Activité des Fédérations

Alpes-Maritimes. — Le Congrès fédéral demande au Comité Central de reprendre sa campagne en faveur de la paix et du désarmement et d'agir par la Ligue internationale de façon qu'une campagne analogue soit entreprise dans toute l'Europe et qu'une pression énergique soit exercée sur tous les gouvernements pour qu'aboutisse la conférence du désarmement ; lui demande d'agir auprès du gouvernement actuel pour que ce dernier, adoptant comme base de discussion le plan Hoover, aille aussi loin que possible dans la voie du désarmement, afin d'enlever à l'Allemagne tout motif de réarmement officiel.

Activité des Sections

Aulnay-de-Saintonge (Ch.-Inf.) demande des sanctions contre le général Weygand pour avoir fait une opposition aux ordres de son chef ; contre le préfet de police trop indulgent pour les manifestations des camelots du roi ; que l'assistance publique subvienne à toutes les œuvres sociales et que toute quête à domicile soit supprimée ; que la déclaration des droits de l'homme et du citoyen soit affichée dans toutes les écoles et toutes les salles de réunions des conseils municipaux. (15 janvier.)

Beausoleil (Alpes-Maritimes) demande la mise en application, avec effet rétroactif, de la loi du 15 mai 1850, art. 9, rendant effectivement, personnellement et pécuniairement responsables les ministres, en l'occurrence celui des Finances, de la dilapidation des deniers publics par dépassements des crédits (27 janvier).

Commentry (Allier) proteste contre l'opposition par le Sénat à la levée de l'immunité parlementaire des trois sénateurs impliqués dans l'affaire des fraudes fiscales ; approuve l'offre de collaboration adressée par Paul-Boncour aux organisations syndicales, geste qui constitue la reconnaissance officielle du syndicalisme.

Ferrières (Loiret), estimant que la crise ministérielle se répète trop souvent, demande qu'il soit mis fin à cette politique ; désirant, d'autre part, voir se calmer la crise budgétaire, espère que tous les Français accepteront de prendre leur part de sacrifices à condition que ces sacrifices soient répartis également (29 janvier).

Hangest-en-Santerre (Somme) émet le vœu que les crédits nécessaires pour venir en aide aux laboratoires et donner des soins aux tuberculeux soient inscrits au budget sans qu'il soit besoin de recourir à la charité publique.

La Ferté-Milon demande que les perturbateurs de réunions ou manifestations publiques soient poursuivis (28 janvier).

Lesparre (Gironde) demande que les anciens militaires ou autres fonctionnaires pourvus d'un emploi nouveau ne perçoivent que le traitement de leurs nouvelles fonctions ; que les sinécures accordées à des politiciens battus ou à des citoyens chargés de défendre les intérêts politiques d'un quelconque député soient supprimées ; demande la justification des revenus, la publicité de l'impôt, le contrôle du pouvoir exécutif par les parlementaires, la suppression des cours dits de perfectionnement pour sous-officiers de réserve et des détachements de militaires dans les sociétés de préparation militaire, sources de dépenses inutiles.

Lons-le-Saunier (Jura) demande, afin d'assurer l'équité aux examens du baccalauréat : 1^o l'institution d'une conférence préalable des correcteurs d'écrit pour l'établissement d'une échelle commune d'appréciation ; 2^o la double correction des compositions écrites et la composition de bureaux d'oral formés de deux interrogateurs ; 3^o qu'un délai soit prévu entre la promulgation de la liste des admissibles et sa fixation définitive, de manière à ce qu'il soit possible aux candidats d'introduire une demande en vérification ; 4^o que toute demande en vérification, appuyée sur pièces justificatives à déterminer, soit prise en considération assez rapidement pour qu'il soit possible de rectifier une erreur durant la session en cours de l'examen ; dénonce les menées de l'Union des intérêts économiques et la pression qu'elle exerce jusque sur les milieux parlementaires en faveur de l'instauration en France d'un régime de dictature déguisée et de brimade du suffrage universel par l'abandon des méthodes républicaines.

Louhans (Saône-et-Loire) adresse ses félicitations au Comité Central pour ses résultats obtenus au Congrès national principalement en ce qui concerne la motion en faveur de la Paix (22 janvier).

Monsempron-Libos (L.-et-G.) fait sien le vœu de la Section d'Uzès concernant la campagne du timbre antituberculeux ; proteste contre le nouvel emprunt accordé à l'Autriche (7 janvier).

Montbéliard (Doubs) demande la réalisation de l'école unique ; une justice fiscale égale pour tous et notamment un aménagement de l'impôt général sur le revenu ; proteste contre l'allocation de pensions aux anciens présidents de la République et aux veuves de maréchaux, contre l'attitude regrettable de certaines personnalités militaires ; salue la jeune République espagnole et la félicite de l'énergie avec laquelle elle a su se libérer d'une dictature militaire et cléricale (21 janvier).

Montbron (Charente) demande que la loi sur les baux à ferme soit appliquée aux métayers et bordiers (22 janvier).

Montchanin-les-Mines (S.-et-L.) proteste contre le double avantage dont bénéficient les militaires de carrière : ob-

ten tion d'une retraite après 15 ans de service et d'un emploi comme fonctionnaire civil, ce qui leur permet de cumuler une retraite et un traitement.

Neufmarché demande la réduction du budget de guerre avant toute charge nouvelle imposée aux contribuables.

Noyant (M.-et-L.) adresse à M. Kayser l'expression de sa solidarité et de cordiale sympathie.

Paris (V^e) demande qu'à la prochaine révision de la loi sur les assurances sociales, il soit spécifié que tous les assurés sociaux ont droit à tous les modes de traitements, même si ces derniers ne sont pas prescrits par les docteurs.

Paris (12^e) demande la réintégration de l'instituteur Rambaud.

Paris (13^e) (Grandes-Carières) demande l'application de l'art. XIII de la décl. des Droits de l'Homme, contribution basée sur la fortune et les revenus de chaque citoyen ; insiste pour qu'on réduise de 25 % les budgets militaires et, en raison des circonstances, demande une contribution exceptionnelle prélevée sur la fortune dont les bases sont déjà établies.

Paulliac félicite le Comité Central et le groupe parlementaire de la Ligue pour l'effort et la ténacité qu'ils ont manifestés en faveur du vote définitif de la loi sur les garanties de la liberté individuelle (22 janvier).

Quimperlé (Finistère) demande au Comité Central d'obtenir qu'une enquête sérieuse soit ordonnée pour établir la lumière sur l'affaire Seznec, demande la grâce de l'inculpé.

Rouillac (Charente) approuve les décisions et motions du Congrès national de Paris sur la controverse des traités et les fraudes fiscales ; demande l'abolition de la réglementation de la prostitution (29 janvier).

Ste-Maure-de-Touraine (I.-et-L.) fait sien la motion relative aux fraudes fiscales adoptée au Congrès de Paris (29 janvier).

St-Xandre (Cher) demande au gouvernement de rechercher l'équilibre budgétaire dans une compression massive des budgets de guerre, de la marine et de l'air, dans la suppression des emplois et sinécures inutiles (26 janvier).

Toulouse (Haute-Garonne) demande au Comité Central d'intervenir pour obtenir du gouvernement italien la mise en liberté de M. Eydoux, directeur des études à l'École polytechnique ; proteste contre le véritable combat auquel se sont livrés plusieurs remorqueurs de nations différentes autour de « l'Atlantique » en flammes, demande la modification des règlements internationaux pour que de pareils faits ne se reproduisent pas ; proteste contre l'incarcération et la condamnation d'un témoin sans qu'il lui fût possible d'obtenir sa défense, demande au Comité Central d'intervenir auprès des pouvoirs publics afin que soient évités de pareils abus (19 janvier).

Trévoux (Ain) demande la suppression de la diplomatie secrète, de l'ambassade au Vatican, des conseils de guerre et des soldats ordonnances, l'interdiction des journaux illustrés, films et articles de presse qui sont susceptibles de créer chez l'enfant et même certains adultes des sentiments de brutalité et de perversité ; demande que les délégués sénatoriaux soient nommés par le suffrage universel.

Villeneuve-de-Marsan (Landes) proteste contre l'affichage des discours parlementaires ; émet le vœu que soit repoussée toute tentative d'augmentation des impôts indirects et des taxes qui grèvent les classes laborieuses, espère que les pouvoirs publics rechercheront de nouvelles ressources auprès de la fortune acquise qui s'est soustraite aux charges de l'impôt et voudront instituer une répression impitoyable de la fraude fiscale (22 janvier).

Vire (Calvados) proteste contre les projets financiers qui demandent le plus de sacrifices à ceux qui travaillent ; déclare qu'un gouvernement démocratique devrait envisager la refonte complète du système fiscal afin de frapper la fortune acquise et réduire les budgets de guerre dans une forte proportion.

Voulez-vous être renseigné sur les atrocités de

LA GUERRE DES GAZ

Lisez :

LA SCIENCE ET LA PAIX

par Paul LANGEVIN

Ce tract de propagande est distribué gratuitement dans nos bureaux.

Le gérant : Henri BEAUVOIS.



Imprimerie Centrale de la Bourse
117, rue Réaumur, Paris